



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

- Info PV Commission Discipline du 05.02.2025

PV Commission de Prévention Médiation & Education du 03.02.25

- PV Commission restreinte de Prévention Médiation & Education du 04.02.25

- PV Commission des Statuts et Règlements du 04.02.2025

- PV Commission du Statut de l'Éducateur du 03.02.25

- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 04.02.25

-PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 06.02.25

- PV Commission Foot Animation du 27.01.25

- Page Technique

WEBINAIRES FFF

La FFF organisera prochainement des webinaires en février et mars.

Des e-mails de promotion seront envoyés à chaque fois à J-7 sur les adresses officielles des clubs :

► **Emploi et insertion professionnelle (IEFF)**

Webinaire dédié à la présentation des dispositifs visant à favoriser l'emploi dans les clubs. Ce rendez-vous abordera notamment des thématiques essentielles telles que l'accompagnement RH et le financement des emplois au sein des structures sportives -Date : jeudi 27 février de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir

► **Présentation des formations en apprentissage (IEFF et DTN)**

Découvrez les formations d'éducateurs en apprentissage pour la saison 2025-2026

-Date : jeudi 6 mars de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir

► **campagne « ANS-PSF » 2025**

Présentation de la campagne « Projets Sportifs Fédéraux » 2025 de l'Agence Nationale du Sport dont la gestion du dispositif est déléguée à la Fédération. Pour bénéficier d'une aide financière, les clubs peuvent déposer un dossier dont les actions doivent s'inscrire dans le projet sportif de la F.F.F. -Date : lundi 10 mars de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir



POINT COMM'

Vous trouverez dans ce numéro le Point Comm'

CHALLENGES

Retrouvez dans ce numéro les

- **Challenges** Foot Animation et Féminins programmés le samedi 08.02.25

FESTIFOOT

Retrouvez en pages intérieures les planning FESTIFOOT

Samedi 8 février 2025

FUTSAL

Retrouvez dans ce numéro les

- **FUTSAL** U9 à U13 programmé les 15 ou 16 février et 1er mars 2025

- **FUTSAL** U9F, U13F et U15F

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 8 et 9 février 2025



M. Jean-François DIDIER
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 11 février 2025

Commission des Statuts et Règlements

18h00

Jeudi 13 février 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Mardi 11 février 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

Mercredi 12 février 2025

Commission de Discipline

16H00

Point Comm'

Février 2025

Le mardi 11 mars 2025, à 19h00, le siège de notre partenaire Crédit Agricole Brie Picardie, situé à Marne-la-Vallée, accueillera la soirée de remise des dotations destinées aux clubs du département.

Lors de cet événement, plusieurs dotations seront attribuées :

- Label FFF
- Label Départemental "Club Inclusif"
- Équipements pour les clubs de FUTSAL disposant de licencié(e)s Jeunes
- Équipements pour les Sections Sportives

Les clubs concernés ont été informés par e-mail via leur boîte officielle.

Accès au site :

- Piéton : Osmose, 8 rond-point Simone Veil - 77 700 Chessy
- Voiture : Accès à l'arrière du bâtiment - 17 rue du Luxembourg, 77 144 Montévrain

Attention, la présence des représentants des clubs est obligatoire afin de récupérer les dotations. Aucun retrait ultérieur ne sera possible.

Nous comptons sur votre présence !



Rendez-vous le samedi 1er mars 2025

- De 18h à 20h
- Urban Soccer Lognes (29 rue de la Maison Rouge, 77185 Lognes)

Un événement 100% convivial dédié aux joueurs de plus de 50 ans ! Que vous soyez passionné ou curieux de découvrir cette discipline accessible à tous, venez partager un moment de plaisir et de fair-play.

Infos & inscriptions :

- 06 87 57 80 37
- tdossantos@seineetmarne.fff.fr

Le 8 mars 2025, ne manquez pas la troisième édition de Toutes Foot !

Cet événement est une belle opportunité de célébrer et mettre à l'honneur tous les rôles que les femmes peuvent occuper dans le monde du football. Venez nombreuses pour partager cette journée placée sous le signe du sport et de la convivialité !



Le 02 février 2025, la troisième journée du critérium futnet a réuni les passionnés pour une compétition intense et captivante. Au programme, une poule unique de trois équipes. Les rencontres ont offert un spectacle sportif de qualité.

Rejoignez-nous!

Le Point Comm'

Février 2025



Cliquez ici



Cliquez ici



Cliquez ici





Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 5 février 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

Match 28922058
Courtry Academie- Noisiel
Seniors Futsal du 08/12/24

Match 28246960
Champs S/ Marne Foot – Pontault Com Usm 2
Seniors D3B du 15/12/24

AUDITIONS

Festival Foot U13 du 07/12/2024 :

Club Organisateur : Vaires

Equipes présentes : Vaires 1 – Congis 1 – Breuilloise 2 – St Mard 2

REPRISE DE DOSSIER

Match 28913378
Combs La Ville CA – Nanteuil Les Meaux
U18 D1 du 01/12/24

Match 28881471
Snie Fc 5 – Crecy Fc 5
CDM D1 du 26/01/25

Match 28239108
Mitry Compans Goelly 2 – Villeparisis USM 1
Seniors D1 du 26/01/25

Match 28247488
Collégien AS 1 – Lagny Messagers F US 1
Seniors D3C du 26/01/25

Match 28247676
Amicale Montereau As 2 – Nangis Es 1
Seniors D3 du 26/01/25

Match 29617548
Dammarie Les Lys Fc 1 – Trilport Usf 1
Seniors Féminines D1 du 25/01/25

Match 28247612
Fc Villiers St G 1 – Alliance 77 1
Seniors D3D du 26/01/25

Match 29616892
BS Academy B – ESP SLT
Seniors D2 Futsal du 11/01/25

Match 28911518
Dammartin Cs 32 – Croissy Beaubourg 31
Vétérans D2A du 26/01/25

CHAMPIONNAT

Match 28247770
Pays Bières – Vaux La Rochette
Seniors D3F du 02/02/25

Match 28247200
Ent As Rebais/FCBM – Changis St Jean
Seniors D3B du 02/02/25

Match 28245994
Ponthierry US – Dammarie City

Seniors D2C du 02/02/25

Match 28245436

**Magny Le Hongre FC – Chelles AS
Seniors D2A du 02/02/25**

Match 28247680

**Boissise Pringy US - ELSCSLSB
Seniors D3E du 02/02/25**

Match 28239113

**Amicale Montereau AS – St Thibault FC
Seniors D1 du 02/02/25**

Match 28913975

**Trilport USF – Champs S/Marne Foot
U16 D2A du 02/02/25**

Match 30171772

**Pontault Com USM – Savigny Le Temple FC
U15 Niveau 1 du 01/02/25**

Match 30171773

**Combs La Ville – Bussy St Georges
U15 Niveau 1 du 01/02/25**

Match 28279338

**Avonnaise – Ponthierry Us 2
Seniors D3F du 02/02/25**

Match 29305776

**Hericy Vul Sam 21 – Chatelet En Brie US 21
U16 D3E du 02/02/25**

Match 29272531

**AFPO 21 – Ferté Ss/Jouarre 21
U16 D3C du 02/02/25**

Match 28911611

**Lognes US 31 – Coulommiers Brie F 31
Vétérans D2B du 02/02/25**

Match 29253689

**Ent. Fcbm/Asr 31 – Collégien As 32
Vétérans D4B du 02/02/25**

Match 28938710
Avonnaise US Foot 21 – Amicale Montereau
U16 D2C du 19/01/2025

Match 28247666
USC Lesigny B – ASA Montereau B
Seniors D3E du 15/12/2024

Match 29614497
Amicale Montereau AS 22 – Presles en Brie RC
U18 D3 B du 02/02/2025

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

MATCH 29851046
MORMANT FC 32 – BREUILLOISE 31
COUPE COMITE VETERANS DU 17/11/2024

Match 28938628
Amicale Montereau – Briard S.C 21
U18 D1 du 19/01/25

Match 28246533
Savigny Le Temple Fc 1 – Coulommiers Brie F 1
Seniors D2B du 19/01/25



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du lundi 03 février 2025

Visioconférence

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 28938634 AMICALE MONTEREAU AS 21 – BUSSY ST GEORGES FC 21 – U18 D1 du 09/02/2025 à 13h00

La Commission,

Après avoir noté la présence de :

- Monsieur Eric BENALI, Président de MONTEREAU ASA et de Monsieur Mokthar KHIRI, Responsable Technique U18 de MONTEREAU ASA
- Monsieur Mohamed BOUTA, Responsable Technique Jeunes de BUSSY, de Monsieur Laurent SABOTIER, Président du club de BUSSY et de Monsieur Thibaut SABOTIER, Secrétaire Général de BUSSY

Après réception d'informations d'incidents lors du match aller et lecture du dossier de la Commission de Discipline du District,

Considérant après échanges avec les personnes présentes,

Considérant les craintes évoquées par le club de BUSSY qui fait état de menaces sur les réseaux sociaux,

Considérant que malgré l'engagement du club de MONTEREAU d'apporter le maximum d'éléments pour sécuriser le match ainsi que l'environnement du stade,

Considérant que les responsables du club de BUSSY évoque un possible refus des joueurs de se déplacer à MONTEREAU,

Considérant qu'il convient de ne pas pénaliser le club de MONTEREAU en l'obligeant à se déplacer une seconde fois pour cette rencontre,

Considérant que la Commission se doit de prendre en compte tous les éléments en sa possession mais principalement le bon déroulement et la sécurité des rencontres, la sécurité des acteurs, joueurs et dirigeant,

Décide de reporter la rencontre à une date ultérieure et en informe la Commission d'Organisation de Compétitions.

Match n° 28281760 MEAUX ACADEMY CS 22 – ROISSY EN BRIE US 21 – U14 D1 du 08/02/2025 à 15h30

La Commission,

Après réception d'une déclaration de match sensible de la part du club de ROISSY,

Considérant le Procès-Verbal de la Commission de Discipline du District du 16/10/2024 par lequel ladite Commission demande la désignation de trois (3) Arbitres Officiel, 1 central + 2 assistant,

Considérant que pour le niveau de compétition il est également désigné un (1) Délégué Officiel du District,

Décide de valider la décision de la Commission de Discipline avec prise en charge des frais des deux Arbitres Assistants par le club de ROISSY.

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Match n° 29222635 NANGIS ES 2 – MORMANT FC 2 – SENIORS D4C
Match n° 29222695 MORMANT FC 2 – NANGIS ES 2 – SENIORS D4C

La Commission,

Suite à la décision du report du match programmé le 01/12/2024 après réception d'informations des clubs concernant des conflits récurant entre des personnes des deux villes,

Considérant qu'il convient néanmoins que la compétition se déroule,

Considérant qu'il convient de sécuriser au maximum les matchs aller et retour,

Décide que les deux matchs se dérouleront à huit clos sur les installations de District un soir en semaine.

Décide la désignation de trois (3) Arbitres Officiels et de deux (2) Délégués Officiels à la charge des deux clubs.

Les dates seront établies en accord avec la Commission d'Organisation des Compétitions et communiquées aux deux clubs.



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mardi 04 février 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 28247326 COLLEGIEN AS – ROISSY EN BRIE US 2 – SENIORS D3C du 09/02/2025 à 15h00

La Commission,

Après transmission d'un courriel et d'une déclaration de match sensible de la part du club de ROISSY EN BRIE,

Considérant que des incidents se sont déroulés à l'issue du match aller le 10/11/2024 en dehors de l'enceinte du stade,

Considérant que d'après le club de ROISSY ces incidents ont perduré par la suite,

Considérant que ce dossier a été jugé par la Commission de Discipline du District et que celle-ci a décidé que le match retour se déroulerait avec l'ajout de deux (2) Arbitres Assistant Officiel et d'un (1) Délégué Officiel, à la charge des deux clubs,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide que la rencontre se déroulera sur les installations du Stade JACKY RIVIERE, terrain N°2, de COLLEGIEN,

Décide que, conformément à la décision de la Commission de Discipline, seront désignés deux Arbitres Assistant Officiel et d'un Délégué Officiel à la charge des deux clubs,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 04 février 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Christophe LE MINOUX – Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Assiste : Rocco CARAVELLI (alternant juridique)

Absent excusé : Christophe ESTEVE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISES DE DOSSIERS

MATCH 28239058

LOGNES 1 – FONTAINEBLEAU 1 SENIORS D1 DU 12/01/2025

Demande d'évocation du club de FONTAINEBLEAU en date du 15 janvier 2025 concernant l'éducateur de LOGNES, M. BAPTISTA Christopher, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre, présent sur le banc de touche sans être inscrit sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de LOGNES a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que M. BAPTISTA Christopher confirme être présent lors de la rencontre mais derrière la main courante

La Commission demande aux 3 arbitres officiels de la rencontre, M. PROTIN Noël, GOMIS François et ANDRE Fabien, l'identité des personnes présentes sur le banc de touche de LOGNES pour le 10/02/2025

MATCH 28281751

LE MEE 21 – MEAUX CS 22 U14 D1 DU 25/01/2025

Demande d'évocation du club de LE MEE, en date du 27/01/2025, sur la participation du joueur WAGUE Alhassane de MEAUX susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de MEAUX n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur M. WAGUE Alhassane été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 15/01/2025 avec date d'effet du 20/01/2025, décision publiée sur FootClubs le 17/01/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 20/01/2025 (date d'effet de la sanction) et le 25/01/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de MEAUX évoluant en U14 D1 n'a pas disputé de rencontre officielle :
Considérant que le joueur figure sur la FMI du 25/01/2025, il n'a pas purgé son match de suspension et ne pouvait donc prendre part à la rencontre en rubrique

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de MEAUX 22, et en attribue le gain, (3 points ; 1 but) à l'équipe de LE MEE 21.

De plus, elle inflige au joueur, M. WAGUE Alhassane, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 10/02/2025

RSG District article 40.1

- Débit de MEAUX : 43.50 € + 45€,

- Crédit de LE MEE : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

EN COURS D'EXAMEN

MATCH 29617523

DAMMARIE LES LYS 1 – TRILPORT 1

SENIORS FEM D1 DU 25/01/2025

CHAMPIONNAT

MATCH 28239104

LOGNES 1 – SERVON 1

SENIORS D1 DU 19/01/2025

Demande d'évocation du club de SERVON en date du 1er février 2025 concernant l'éducateur de LOGNES, M. BAPTISTA Christopher, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre, présent sur le banc de touche sans être inscrit sur la FMI

La Commission en informe le club de LOGNES et demande ses observations pour le 10/02/2025

MATCH 29236620

CRECY FC 22 – VAL D'EUROPE 23

U14 D4C DU 01/02/2025

Réserves du club de VAL D'EUROPE, concernant les joueurs de CRECY FC susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe de CRECY FC 21 ne disputait pas de rencontre le 01/02/2025 ou le lendemain

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 25/01/2025 et l'a opposée à SERVON 21, pour le compte du Championnat, U14 D2B

Considérant après vérification, que les joueurs OMAR Irchane, BOURREAU Warren, PHILIPPE Eden et KABA NDANI Yayhe Fils, figurant sur la feuille de match du 25/01/2025 ont participé à la rencontre en référence,

Par ces motifs, dit les réserves de VAL D'EUROPE fondées,

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de CRECY FC 22, et en attribue le gain, (3 points ; 0 but) à l'équipe de VAL D'EUROPE 23.

RSG District Article 7.5

- Débit de CRECY FC : 43,50€

- Crédit de VAL D'EUROPE : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28881480
CRECY FC 5 – LE PIN 5
CDM D1 DU 02/02/2025

Observation d'après match du club de LE PIN concernant le joueur de CRECY, M. LAMBEAUX Robin, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre,

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le joueur M. LAMBEAUX Robin été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 18/12/2024 avec date d'effet du 23/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 20/12/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 23/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 02/02/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de CRECY évoluant en CDM D1 a disputé les rencontres officielles :

Le 19/01/2025 CRECY FC 5 – PONTIERRY 5

Le 16/01/2025 SNIE FC 5 - CRECY FC 5

Considérant que le joueur figure sur les FMI des 19/01/2025 et 26/01/2025, il n'a pas purgé son match de suspension et ne pouvait donc prendre part à la rencontre en rubrique

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de CRECY FC 5, l'équipe de LE PIN 5 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre.

De plus, elle inflige au joueur, M. LAMBEAUX Robin, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 10/02/2025

RSG District article 40.1

- Débit de CRECY: 43.50 € + 45€,

- Crédit de LE PIN : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912395
VILLENY 31 – MOUSSY NEUF 31
VETERANS D3A DU 02/02/2025

Match non joué

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de MOUSSY a reçu un courriel de VILLENY le 31/01/2025 à 9h04 indiquant que leur terrain en herbe est fermé par arrêté municipal et que le match Vétérans D4 VILLENY 32 – ST MARD 31, se déroulera sur le terrain synthétique

Considérant que le secrétariat du District a fait parvenir aux 2 clubs un courriel le 31/01/2025 à 10h49, indiquant que le match Vétérans D3 en référence, était prioritaire et que c'est lui qui aurait lieu le 02/02/2025, le match de D4 étant reporté à une date ultérieurement

Considérant que le club de MOUSSY n'a pas pris connaissance de ce dernier courriel et ne s'est pas déplacé pour le match en référence

Par ces motifs

Dit match perdu pour erreur administrative à l'équipe de MOUSSY 31 (0 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de VILLENY 31 (3 points ; 0 but)

RSG District article 40.2

- Débit de MOUSSY : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29221552
CPSP 2 - VAL DE France 2
SENIORS D4B DU 27/04/2025

Courriel du club de **VAL DE FRANCE** en date du **03/03/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 24/11/2024 et 02/02/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 27/04/2025 aura lieu sur les installations du club de VAL DE FRANCE

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FERMETURES HORS DELAIS

MATCH 28239106

FONTAINEBLEAU 1 – VAIRES 1

SENIORS D1 DU 26/01/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **FONTAINEBLEAU** a informé le club de **VAIRES** le 25/01/2025, que le terrain d'honneur serait fermé dès le 25/01/2025 au soir.

Considérant que le club de **FONTAINEBLEAU** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain d'honneur de la commune de **FONTAINEBLEAU** par messagerie, au **DISTRICT**, le 27/01/2025 à 10H46, le match étant programmé le 26/01/2025 à 15H00

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29617748

ST PATHUS 1 – LIEUSAIN 1

SENIORS D1 FEMININES DU 01/02/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **ST PATHUS** a informé le club de **LIEUSAIN** le 31/01/2025 que le stade municipal serait fermé du 31/01/2025 au 03/02/2025.

Considérant que le club de **ST PATHUS** a transmis l'arrêté municipal de fermeture par messagerie, au **DISTRICT** le 31/01/2025 à 19H02 ainsi qu'au club de **LIEUSAIN** le 31/01/2025 à 19H02, le match étant programmé le 01/02/2025 à 15H00

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912392
ST PATHUS 31 – NANTEUIL 31
VETERANS D3A DU 02/02/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **ST PATHUS** a informé le club de NANTEUIL le 01/02/2025 que le stade municipal serait fermé du 31/01/2025 au 03/02/2025.

Considérant que le club de **ST PATHUS** a transmis l'arrêté municipal de fermeture par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de **NANTEUIL** le 01/02/2025 à 10H00, le match étant programmé le 02/02/2025 à 9H30

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28246455
ST PATHUS 1 – QUINCY V. 2
SENIORS D3A DU 02/02/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **ST PATHUS** a informé le club de QUINCY V. le 01/02/2025 que le stade municipal serait fermé du 31/01/2025 au 03/02/2025.

Considérant que le club de **ST PATHUS** a transmis l'arrêté municipal de fermeture par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de **QUINCY** le 01/02/2025 à 10H00, le match étant programmé le 02/02/2025 à 9H30

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29251731
MAISONCELLES 5 – BUCCEENNE 5
CDM D2A DU 02/02/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **MAISONCELLES** a informé le club de BUCCEENNE le 01/02/2025, que le stade municipal serait fermé du 31/01/2025 au 02/02/2025 inclus.

Considérant que le club de **MAISONCELLES** a transmis l'arrêté municipal de fermeture par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de **BUCCEENNE**, le 01/02/2025 à 10h08, le match étant programmé le 02/02/2025 à 9h30

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29252756
COUBERT 5 – ST THIBAUT FC 6
CDM D2B DU 02/02/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **COUBERT** a informé le club de St Thibault le 01/02/2025, que le stade municipal serait fermé le 02/02/2025

Considérant que le club de **COUBERT** a transmis l'arrêté municipal de fermeture par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de **ST THIBAULT**, le 01/02/2025 à 12h06, le match étant programmé le 02/02/2025 à 9h30

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TERRAINS IMPRATICABLES

MATCH 28881476

ST GERMAIN LAVAL 5 – PONTIERRY 5

CDM D1 DU 02/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29251730

PORT OURCQ MITRY 5 – LAGNY 5

CDM D2A DU 02/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28911522

COSMO 77 31 – ANNET 31

VETERANS D2A DU 02/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28911703

ELSCSLSB 31 – HERICY 31

VETERANS D2C DU 02/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28913104

MORET-VEUEUX 31 – PONTIERRY 31

VETERANS D3C DU 02/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29253869

NANGIS 31 – ENT CRISENOY-ARC 32

VETERANS D43C DU 02/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29261331

FONTAINEBLEAU PORT 31 – GATINAIS VAL LOING 31

VETERANS D4D DU 02/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29261771

ENT EVERLY BRAY 35 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 35

+15 ANS POULE E DU 02/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28914431

LOING FCI 21 – MORET VENEUX 21

U16 D2C DU 02/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29261328

NUSO 31 – HERICY 32

VETERANS D4D DU 02/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La Commission rappelle aux clubs qu'une feuille de match doit être remplie

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

FORET ES

Tournoi U6/U7 du 21 juin 2025

Tournoi U8/U9 du 21 juin 2025

Tournoi U10/U11 du 22 juin 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations



Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du 03 février 2025

Présidence : Abdelhak RAJI (CD)

Secrétaire de séance : Gérard VIVES (CD)

Présents : Daniel LOUIS - José QUEIROS ARAUJO - Jean-Paul PEYRIN (CD)

Absents excusés : Dominique DA ROCHA (CD) - Jean-Claude DEROZIER

Assiste : Marie CANOLLE (CT PPF)

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article.

A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matchs où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

Examen des feuilles de matchs du 21 septembre 2024 au 26 janvier 2025 inclus, pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFI Seniors, CFF3 ou Animateur Seniors

Gretz Tournan SC 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Saïd MAHILY,

- sur le match du 06/10 n°28239044, remplacé par M. Eddy BLIN (Module CFI Sen), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 01/12 n°28239073, remplacé par M. Eddy BLIN (Module CFI Sen), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/12 n°28239076, remplacé par M. Roger MENDY (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/12 n°28239086, remplacé par M. Roger MENDY (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/01 n°28239100, remplacé par M. Eddy BLIN (Module CFI Sen), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/01 n°28239107, remplacé par M. Roger MENDY (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Gretz Tournan SC de lui indiquer les raisons de ces changements d'educateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

Lognes US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Florian GIL,

- sur le match du 06/10 n°28239043, remplacé par M. Mohamed KADIRI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/10 n°28239047, remplacé par M. Mohamed KADIRI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/10 n°28239096, remplacé par M. Mohamed KADIRI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Meaux Academy CS 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Yacine NAIM,

- sur le match du 13/10 n°28239094, remplacé par M. Bacar DJOGO DABO (BMF), titulaire du diplôme requis.

Mitry Compans Goelly 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Nicolas KAYI,

- sur le match du 13/10 n°28239098, remplacé par M. Mamady TOURE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/11 n°28239054, remplacé par M. Mamady TOURE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/12 n°23289077, remplacé par M. Mehmet KARADAG (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/12 n°23289087, remplacé par M. Mamady TOURE (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Mitry Compans Goelly de lui indiquer les raisons de ces changements d'educateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

Vaires Ent. et C. US :

Absence de l'Educateur désigné, M. Ben ATTOUMANI,

- sur le match du 20/10 n°28239046, secondé par M. Olivier DAGOGNET (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en tant que Joueur sur cette rencontre.

Val d'Europe FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Nacer AFAKI,

- sur le match du 08/12 n°28239081, remplacé par M. Oussama LAMHALHLI (Module CFI Sen), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/01 n°28239105, remplacé par M. Oussama LAMHALHLI (Module CFI Sen), non titulaire du diplôme requis.

Villeparisis USM :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jamel ZIANI,

- sur le match du 13/10 n°28239057, remplacé par M. Cédric LOUISET (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/11 n°28239095, remplacé par M. Cédric LOUISET (BEF), titulaire du diplôme requis.

U18 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Amicale Montereau AS :

Absence de l'Educateur désigné, M. Sofiane CHAIR,

- sur le match du 19/01 n°28938628, remplacé par M. Yannis PION (Module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/01 n°28938630, remplacé par M. Jean-Marc GUEDRAT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Bussy St Georges FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Mohammed BOUTA,

- sur le match du 22/09 n°28913398, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/10 n°28913348, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/10 n°28938626, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/10 n°28913352, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/11 n°28913361, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/11 n°28938615, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 01/12 n°28913375, remplacé par M. Chedly BEN ALI (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/12 n°28913385, remplacé par M. Chedly BEN ALI (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/12 n°28913388, remplacé par M. Chedly BEN ALI (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/01 n°28913409, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/01 n°28913412, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Bussy Saint Georges FC de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Mormant FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Flavien DELPORTE,

- sur le match du 10/11 n°28938616, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.
- sur le match du 01/12 n°28938620, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.
- sur le match du 08/12 n°28938621, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.
- sur le match du 15/12 n°28938624, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.
- sur le match du 19/01 n°28938629, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.
- sur le match du 26/01 n°28938631, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

La Commission demande au club de Mormant FC de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Nanteuil les Meaux AS :

Aucun éducateur désigné depuis le début de saison sur cette équipe,

- sur le match du 22/09 n°28913394, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGIA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/10 n°28938610, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGIA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/10 n°28923906, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGIA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/10 n°28913352, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGIA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/11 n°28913362, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGIA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/11 n°28913365, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGIA (sans), non titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 24/11 n°28913373, présence de M. Hocine SALAH (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 01/12 n°28913378, présence de M. Tafari DOUZIMA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/12 n°28938621, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/01 n°28913405, présence de M. Tafari DOUZIMA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/01 n°28913412, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Nanteuil les Meaux AS de lui indiquer la raison de cette non-désignation avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Pays de Fontainebleau RC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Guillaume LAINE,

- sur le match du 22/09 n°28923904, présence de M. Fabio MAUVEROUT (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Roissy en Brie US :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Mamadou DIOUF,

- sur le match du 10/11 n°28913364, présence de M. Assane NDOYE (sans), non titulaire du diplôme requis.

L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Samir LAOUEJ,

- sur le match du 22/09 n°28913397, présence de M. Abderahmen BENSIALI (sans), non titulaire du diplôme requis.

St Thibault FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. William GENDRE,

- sur le match du 22/10 n°26809212, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc. Signalement fait suite au rapport du Délégué officiel sur cette rencontre.

U16 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Dammarié les Lys FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Dimitri MAVINDI,

- sur le match du 06/10 n°28913571, remplacé par M. Xxx ALI SADIKI RACHID (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 22/09 n°28913617, remplacé par M. Xxx ALI SADIKI RACHID (sans), non titulaire du diplôme requis.

Gretz Tournan SC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Roger MENDY,

- sur le match du 10/11 n°28913585, remplacé par Mme Julienne ABBE TSALA (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Ozoir 77 FC :

Suite au mail reçu au District, en date du 03/12/2024, la Commission a bien pris note du changement de l'éducateur désigné en début de saison, M. Michka NSIANGANI, par l'éducateur M. Patrick GONCALVES PEREIRA, titulaire du diplôme requis à compter du 09/11/2024, pour cette équipe et dans la catégorie U16 D1.

U14 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF2 ou Initiateur 2

Gretz Tournan SC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Jules LOISEAU,

- sur le match du 18/01 n°28281745, remplacé par M. Saïd MAHILY (BEF), titulaire du diplôme requis.

Meaux Academy CS 2 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Marwan BEN TALEB,

- sur le match du 21/09 n°28281687, remplacé par M. Boubacar NDIAYE (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/10 n°28281700, remplacé par M. Boubacar NDIAYE (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/10 n°28281702, remplacé par M. Boubacar NDIAYE (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/11 n°28281713, remplacé par M. Maxime TREVIS (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/10 n°28281737, remplacé par M. Bacar DJOGO DABO (BMF), titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 02/11 n°28281740, remplacé par M. Diadie CAMARA (CCFI U6-U9), non titulaire du diplôme requis.
La Commission demande au club de Meaux Academy CS de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Mitry Compans Goelly :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Kevin NIANGI BIKUIDI,

- sur le match du 09/11 n°28281713, remplacé par M. Nicolas KAYI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

Pays de Fontainebleau RC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Didier ASSELIE,

- sur le match du 23/11 n°28281692, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/10 n°28281701, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/10 n°28281703, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/11 n°28281710, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/12 n°28281714, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 30/11 n°28281725, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/12 n°28281726, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/10 n°28281736, remplacé par M. Harison WEBBER (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/11 n°28281739, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/01 n°28281747, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/01 n°28281752, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Pays de Fontainebleau RC de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Pontault Combault UMS :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Jonathan JEANTY,

- sur le match du 21/09 n°28281713, remplacé par M. Aurélien BRUNET (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Hamza CAMARA,

- sur le match du 18/01 n°28281746, remplacé par M. Sekou NDIAYE (BMF), titulaire du diplôme requis.

Vaires Ent. et Compétitions US 2 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Sofiane MAHIEDDINE,

- sur le match du 21/09 n°28281692, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/10 n°28281696, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/10 n°28281705, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/11 n°28281712, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/12 n°28281716, remplacé par M. Kevin KOFFI (module CFI Sen), non titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 30/11 n°28281723, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/12 n°28281727, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/10 n°28281736, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/11 n°28281738, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/01 n°28281754, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Vaires Ent. et Compétitions US de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

***Le Président de la Commission
Abdelhak RAJI***

***Le Secrétaire de Séance
Gérard VIVES***



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 4 février 2025

Président de séance : M. Jean-Marie GENTILS

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie RENAUD

Présents :

Absents excusés : Mme Monique MACHO, M. Jean-Claude OFFREDI, M. André ANTONINI

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

* **Contrôle** des feuilles de matchs

* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.

* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.

* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29617555	01/02/25	SENIORS D1 FEMININES	EFPF 2	PONTAULT COM. USM 1
29617748	01/02/25	SENIORS D1 FEMININES	ST PATHUS OISSERY 1	LIEUSAIN 1
29882913	01/02/25	CRIT. SENIORS FEMININES	Poule A CRECY FC 1	ST MARD AS 1

29881282	02/02/25	CRIT. FEMININ U15	Poule B	CHAMPS S/MARNE 2	QUINCY VOISINS 2
29882254	02/02/25	CRIT. FEMININ U15	Poule C	BRIARD SC 1	BUSSU ST GEORGES 1
29882256	02/02/25	CRIT. FEMININ U15	Poule C	CLAYE SOUILLY 1	MEAUX ACADEMY 2
29261427	02/02/25	CRIT. 55 ANS	Poule A	LE PIN VILLEVAUDE 41	MOUSSY NEUF 40
28922072	02/02/25	FUTSAL D1		CS COUNTRY ACADEMIE 1	LIEUSAIN AS 1
29616902	01/02/25	FUTSAL D2	Poule B	BS ACADEMY 2	AVON FC 2

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place **en Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29767385	01/02/25	CRIT. U13 à 11	Poule A	BUSSY ST GEORGES 31	US TORCY 31

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878501	25/01/25	CRIT. ESPOIR U9	Poule C	COMB LA VILLE 31	MORET VENEUX 31
29878502	25/01/25	CRIT. ESPOIR U9	Poule C	CESSON VSD 31	VARENNES FC 31
29878590	25/01/25	CRIT.U9 EXC.	Poule C	VAL D'EUROPE 31	CHELLES AS 31
29878591	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule C	TRILPORT 31	CRECY FC 31
29878651	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule E	COULOMMIERS BRIE F 31	ROISSY EN BRIE 31
29878680	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule F	SENART MOISSY 31	LE MEE SPORTS 31
29878770	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule I	CHAMPS S/MARNE 32	MEAUX ACADEMY 32
29878800	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule J	VAL D'EUROPE 32	CHELLES AS 32
29878801	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule J	TRILPORT 32	CRECY FC 32
29878830	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule K	NOISIEL FA 32	VILLEPARISIS 32
29878831	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule K	MITRY COMPANS GOELLY 32	US TORCY 32
29878861	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule L	COULOMMIERS BRIE 32	ROISSY EN BRIE 32
29878890	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule M	SENART MOISSY 32	LE MEE SPORTS 32
29911593	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule D	VAIRES US 33	LOGNES US 33
29911623	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule E	VAIRES US 34	LOGNES US 34
29912028	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	COULOMMIERS BRIE 34	ESBLY 31
29912116	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule K	LIEUSAIN AS 31	COMBS LA VILLE 32
29912396	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule O	SENART MOISSY 34	GRETZ TOURNAN 34
29912438	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule P	SAVIGNY LE TEMPLE 34	CESSON VSD 34
29912553	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule S	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33	VAUX LA ROCHETTE 33
29968949	25/01/25	CRIT. U10 EXC.	Poule C	US TORCY 35	CLAYE SOUILLY 36
29968980	25/01/25	CRIT. U10 EXC	Poule D	SAVIGNY LE TEMPLE 35	MITRY COMPANS GOELLY 35
29907668	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule A	MITRY COMPANS GOELLY 2	MEAUX ACADEMY 2
29907710	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule B	MITRY COMPANS GOELLY 3	MEAUX ACADEMY 3
29907747	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule C	MITRY COMPANS GOELLY 4	VAL D'EUROPE 4
29907883	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule F	PONTAULT COM. UMS 2	CHAMPS FFC 2
29908307	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule J	COLLEGIEN AS 32	VAL DE FRANCE 3
29908683	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	COULOMMIERS BRIE 2	ESBLY 1
29908778	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule N	F.C.C.N 1	NANTEUIL LES MEAUX 2

29908893	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule P	LIEUSAIN AS 1	COMBS LA VILLE 1
29908923	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Q	LIEUSAIN AS 2	COMBS LA VILLE 2
29909372	25/01/25	CRIT. ESPOIR U11	Poule X	PONTHIERRY 1	CHAMPENOIS MV 1
29909949	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule AD	BRIARD SC 3	OZOUER LE VOULGIS 1
29969335	25/01/25	CRIT. U11 EXC	Poule G	ST THIBAUT FC 1	LAGNY MESSAGERS 1
29915969	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule A	LAGNY MESSAGERS 32	COLLEGIEN AS 31
29916229	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule D	LOGNES US 32	MITRY COMPANS GOELLY 32
29915275	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule E	MITRY COMPANS GOELLY 33	ESBLY 31
29916486	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule I	LIEUSAIN AS 31	BOISSISE PRINGY 31
29916680	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule K	CESSON VSD 33	DAMMARIE LES LYS 33
29916723	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule M	PONTAULT COM UMS 32	BRIARD SC 32
29969454	25/01/25	CRIT. U12 EXC	Poule C	GRETZ TOURNAN 33	US TORCY 32
29969540	25/01/25	CRIT. U12 EXC	Poule E	PONTAULT COM UMS 33	DAMMARIE LES LYS 32
29969572	25/01/25	CRIT. U12 EXC	Poule F	MITRY COMPANS GOELLY 31	JOUARRE ASM 31
29969601	25/01/25	CRIT. U12 EXC	Poule G	CLAYE SOUILLY 32	VILLENY AC 31
29905514	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule C	VAL DE FRANCE 2	NOISIEL FA 2
29905646	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule G	FC COSMO 77 1	BRIE NORD 1
29905797	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule K	PONTAULT COM. UMS 2	SAVIGNY LE TEMPLE 2
29905872	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule M	LOING FC 1	PONTHIERRY US 1
29905902	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule N	LOING FC 1	PONTHIERRY US 2
29777551	25/01/25	CRIT. EXC U13	Poule A	VAL DE FRANCE 1	VILLENY AC 1
29967472	25/01/25	CRIT. FEMININS U13	Poule F	LOGNES US 1	ROISSY EN BRIE 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
25/01/25	U6/U7	A NOISIEL
25/01/25	U6/U7	A DAMMARTIN
25/01/25	U6/U7	A LAGNY
25/01/25	U6/U7	A COLLEGIEN
25/01/25	U6/U7	A QUINCY

25/01/25	U6/U7	A LE PIN
25/01/25	U6/U7	A TORCY
25/01/25	U6/U7	A MORMANT
25/01/25	U8/U9	A VAIRES
25/01/25	U8/U9	A NANTEUIL
25/01/25	U8/U9	A CLAYE SOUILLY
25/01/25	U8/U9	A VAL D'EUROPE
25/01/25	U8/U9	A FERRIERES EN BRIE
25/01/25	U8/U9	A MAGNY
25/01/25	U8/U9	A EMERAINVILLE
25/01/25	U8/U9	A LE CHATELET EN BRIE
25/01/25	U8/U9	A HERICY VULAINES
25/01/25	U8/U9	A MORET VENEUX

La Commission réclame pour la 2^{eme} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
30009608	250/01/25	CRIT. U15 à 8	VAL DE L'YERRES 1	POMMEUSE FAREMOUTIER 1

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29850236	18/01/25	CRIT. ESPOIR U9 Poule A	BRIE EST 31	POMMEUSE FAREMOUTIER 31
29878678	18/01/25	CRIT U9 EXC Poule F	SAVIGNY LE TEMPLE 31	SENART MOISSY 31
29878707	18/01/25	CRIT U9 EXC Poule G	PAYS DE FONTAINEBLEAU 31	MORMANT FC 31
29878708	18/01/25	CRIT U9 EXC Poule G	MONTERAU ASA 31	C.P.S.P 31
29878827	18/01/25	CRIT. U9 EXC Poule K	LOGNES US 32	MITRY COMPANS GOELLY 32
29878858	18/01/25	CRIT. U9 EXC Poule L	ROISSY EN BRIE 32	PONTAULT COM. UMS 32
29878888	18/01/25	CRIT. U9 EXC Poule M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	SENART MOISSY 32
29878918	18/01/25	CRIT. U9 EXC Poule N	MONTEREAU ASA 32	C.P.S.P 32
29911489	18/01/25	CRIT. ESPOIR U10 Poule A	VAL D'EUROPE 33	BRIE NORD 31
29911519	18/01/25	CRIT. ESPOIR U10 Poule B	VAL D'EUROPE 34	BRIE NORD 32

29911973	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule I	MAGNY LE HONGRE 31	DAMMARTIN CS 33
29912023	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule J	FRAT. ESBLY 31	EMERAINVILLE 32
29912025	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule J	BRIE EST 32	COULOMMIERS BRIE 34
29912114	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule K	LIEUSAIN AS 31	BOISSISE PRINGY 31
29912188	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule M	MONTEREAU ASA 33	AVONNAISE US 32
29912180	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule M	BOIS LE ROI FC 31	PONTHIERRY US 31
29912463	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule Q	MONTEREAU AS 34	AVONNAISE US 33
299007665	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule A	VAL D'EUROPE 2	MITRY COMPANS GOELLY 2
29907742	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule B	VAL D'EUROPE 4	BRIE NORD 1
29907805	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule D	ST PATHUS OISSERY 2	PLAINE DE FRANCE 1
29907378	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule G	NOISIEL FA 2	CLAYE SOUILLY 2
29908336	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule K	MAGNY LE HONGRE 1	DAMMARTIN CS 2
29908678	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule L	FRAT. ESBLY FOOT 1	EMERAINVILLE 1
29908680	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule L	BRIE EST 1	COULOMMIERS BRIE 2
29908776	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule N	AFPO 1	PLAINE DE FRANCE 2
29908891	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule P	LIEUSAIN AS 1	BOISSISE PRINGY 1
29969128	18/01/25	CRIT U11 EXC	Poule B	SENART MOISSY 1	MORMANT FC 1
29915964	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule A	COLLEGIEN AS 31	MAGNY LE HONGRE 31
29916048	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule B	NOISIEL FA 32	CS COURTY ACADEMIE 31
29916314	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule F	VILLEPARISIS USM 32	CHELLES AS 32
29916316	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule F	BUSSY ST GEORGES 32	MEAUX ACADEMY 33
29916373	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule G	VILLEPARISIS USM 33	CHELLES AS 33
29916375	18/01/25	CRIT U12 ESPOIR	Poule G	BUSSY ST GEORGES 32	MEAUX ACADEMY 34
29916435	18/01/25	CRIT U12 ESPOIR	Poule H	VILLEPARISIS USM 34	CLAYE SOUILLY 33
29916481	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule I	LEIUSAIN AS 31	COMBS LA VILLE 31
29916532	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule J	LIEUSAIN AS 32	COMBS LA VILLE 32
29916721	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	PONTAULT COM. UMS 32

29916841	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule P	PONTHIERRY 32	MONTEREAU ASA 33
29969363	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule A	LOGNES US 34	MEAUX ACADEMY 32
29969419	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule B	VILLEPARISIS UMS 35	MELUN FC 32
29969420	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule B	NOISIEL FA 31	LAGNY MESSAGERS 31
29969480	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule D	CRECY FC 31	DAMMARTIN CS 31
29905398	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule A	COLLEGIEN 1	MAGNY LE HONGRE 1
29905472	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule B	BUSSY ST GEORGES 1	THORIGNY FC 2
29905764	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule J	SAVIGNY LE TEMPLE 1	CESSON VSD 1
29905793	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule K	SERVON FC 2	PONTAULT COM UMS 2
29905840	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule L	AVONNAISE US 2	AMICALE BOCAGE 1
29778450	18/01/25	CRIT U13 EXC	Poule B	NOISEIL FA 1	VAL D'EUROPE 1
29881120	18/01/25	CRIT FEM. U13	Poule D	BOIS LE ROI 1	SENART MOISSY 2
29881194	18/01/25	CRIT. FEM. U13	Poule F	BUSSY ST GEORGES 1	COMBS LA VILLE 1
29967471	18/01/25	CRIT. FEM U13	Poule F	BRIARS SC 1	LOGNES US 1
29967647	18/01/25	CRIT FEM. U11	Poule A	SENART MOISSY 1	NANGIS ES 1
30173881	18/01/25	CRIT FEM. U11	Poule B	ENT. ST THIBAULT/TORCY 1	DAMMARTIN CS 2
29967755	18/01/25	CRIT FEM U11	Poule D	SENART MOISSY 2	VARENNES FC 1

ERRATUM du PV du 22/01/2025

CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule L

- Match 29916682 - SENART MOISSY 34 – LE MEE SPORTS 34

Reprise du dossier

Lecture de la feuille de match et du courriel du club de SENART MOISSY

L'équipe de LE MEE SPORT ne s'est pas présentée

*1^{er} forfait non avisé

La commission annule l'amende au club de SENART MOISSY

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

VAL D'EUROPE (563707) *CRIT. FEMININ U15 – DIMANCHE à 11H30 été comme en hiver (Stade de l'Herrière)
accordé

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être utilisée pour toutes les compétitions, y compris pour la Pratique Foot Animation.

Cette opération est à effectuer par le Correspondant FootClubs de votre Club.

Amende pour utilisateur FMI non renseigné pour chaque équipe engagée par le club

Week end des 1 ^{er} et 2 FEVRIER 2025			
01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Mouroux 31 – Emerainville 32	Amende 20 € - Emerainville fc
01/02/25	CRIT. ESPOIRS U1	Nanteuil les Meaux – FC Chauconin Neufmontiers	Amende 20 € - FC Chauconin Neufmoutiers
01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Thorigny fc 3 – Jouarre fc 2	Amende 20 €- Thorigny fc
01/02/25	CRIT. ESPOIR U11	Champenois MV 1 – Servon fc 2	Amende 20 € - Champenois MV
01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Portugais Plessis Placy 1 – Breuilloise 1	Amende 20 € - Portugais Plessis Placy
01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Mouroux FC 1 – Emerainville Fc 1	Amende 20 € - Emerainville fc
01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Ozouer le Voulgis 1 – Briard SC 1	Amende 20 € - Ozouer le Voulgis
01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Emerainville fc 31 – Lognes us 33	Amende 20 € - Emerainville fc
01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	St Mard 32 – Moussy Le Neuf 31	Amende 20 € - Moussy le neuf
01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Fc Ozoir 77 33 – Ozouer le Voulgis Cs 31	Amende 20 € - Ozouer le Voulgis
01/02/25	CRIT. ESPOIR U12	Moussy Neuf Esp 1 -Franco Portugaise Meaux	Amende 20 € - Moussy Le Neuf

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
COULOMMIERS BRIE F	CRIT. U15 FEMININE	Poule A	22 €
VAL DE FRANCE FC	SENIORS D1 FEMININE		57 €

FORFAITS

MATCH 29617554 VAL DE FRANCE 2 – MORMANT FC 1 SENIORS D1 FEMININES du 01/02/25

Lecture du courriel du club de VAL DE France avisant du forfait de son équipe

***3^{ème} forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de VAL DE France**

MATCH 53066193 BRIE FC 1 – SENART MOISSY 2 COUPE CRITERIUM FEMININ U18 du 08/02/25

Lecture du courriel du club SENART MOISSY avisant le forfait de son équipe

L'équipe de BRIE FC est qualifiée pour le prochain tour

***Forfait avisé**

MATCH 30009612 LA FORET 1 – CS COUNTRY ACADEMIE 2 CRITERIUMS U15 à 8 du 01/02/25

Lecture du courriel du club LA FORET ES avisant le forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 53064203 QUINCY VOISINS 1 – ES.P FEMININ FC 1 COUPE 77 U15 FEMININ du 09/02/25

Lecture du courriel du club ESPOIR FEMININ FOOTBALL avisant le forfait de son équipe

L'équipe de QUINCY VOISINS est qualifiée pour le prochain tour

***Forfait avisé**

MATCH 5306427 PONTAULT COM. UMS 2 – FC GUIGNES 1 COUPE 77 U15 FEMININ du 09/02/25

Lecture du courriel du club PONTAULT COMBAULT UMS avisant le forfait de son équipe

L'équipe de GUIGNES FC est qualifiée pour le prochain tour

***Forfait avisé**

MATCH 29850251 BRIE EST 31 – OTHIS CO 31 CRITERIUMS ESPOIR U9 Poule A du 01/02/25

Lecture du courriel du club d'OTHIS CO avisant le forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29878513 MORET VENEUX 31 – COMBS LA VILLE CA 31 CRITERIUMS ESPOIR U9 Poule C du 01/02/25

Lecture du courriel du club de MORET VENEUX FC

L'équipe de CA COMBS LA VILLE ne s'est pas déplacée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29911562 CLAYE SOUILLY 34 – CS MEAUX ACADEMY 34 CRITERIUMS ESPOIR U10 Poule C du 25/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe MEAUX ACADEMY est arrivée avec 1h de retard

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 30173872 VAIRES US 1 – ST MARD 1 CRITERIUMS FEMININS U11 Poule B du 01/02/25

Lecture du courriel du club de ST MARD avisant le forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29907745 VILLEPARISIS USM 4 – CHAMPS S/MARNE 2 CRITERIUMS ESPOIR U11 Poule C du 25/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHAMPS S/MARNE ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29908924 SERVON FC 2 – CHAMPENOIS MV 2 CRITERIUMS ESPOIR U11 Poule Q du 25/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CHAMPENOIS MV ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29909056 OZOIR FC 77 3 – PONTAULT COM. UMS 3 CRITERIUMS ESPOIR U11 Poule U du 25/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de PONTAULT COM. UMS ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29916643 LE MEE SPORTS 33 – SAVIGNY LE TEMPLE 33 CRITERIUMS ESPOIR U12 Poule K du 25/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de SAVIGNY LE TEMPLE ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29905402 MAGNY LE HONGRE 1 – ASM FERTOISE 1 CRITERIUMS ESPOIRS U13 Poule A du 25/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de ASM FERTOISE ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29905475 MAGNY LE HONGRE 2 – BUSSY ST GEORGES 1 CRITERIUMS ESPOIRS U13 Poule A du 25/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de BUSSY ST GEORGES ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29905855 HERICY VUL. SAM. 1 – BOCAGE AMICAL ELV 1 CRITERIUMS ESPOIRS U13 Poule L du 01/02/25

Lecture du courriel du club de AMICALE BOCAGE avisant le forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29905943 BRAYTOIS CS 1 – ENT. PRESLES/CHEVRY 1 CRITERIUMS ESPOIRS U13 Poule O du 01/02/25

Lecture du courriel du club de PRESLES EN BRIE avisant le forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29905988 BRAYTOIS CS 2 – ENT. PRESLES/CHEVRY 2 CRITERIUMS ESPOIRS U13 Poule P du 01/02/25

Lecture du courriel du club de PRESLES EN BRIE avisant le forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29778456 LOGNES US 1 – VILLEPARISIS USM 1 CRITERIUMS U13 EXCELLENCE Poule B du 25/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de VILLEPARISIS ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

COULOMMIERS BRIE F

Lecture du courriel du club de COULOMMIERS BRIE F avisant du forfait Général de son équipe critérium FEMININ U15 Poule A

***La Commission enregistre le forfait général**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS **CHAMPIONNATS / COUPES**

Week-end du 1^{er} et 2 février 2025

MATCH 29882843 SENART MOISSY 2 – PONTIERRY 1 CRITERIUM FEMININS U18 Poule B du 01/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de PONTIERRY US pour disputer la rencontre le 15/02/25 à 16H00 au lieu 01/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29242075 PAYS DE BIÈRE 40 – MONTEREAU ASA 40 CRITERIUM 55 ANS Poule E du 02/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de PAYS DE BIÈRE pour disputer la rencontre le 02/03/25 au lieu 02/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29968933 MELUN FC 35 – OZOIR FC 77 35 CRITERIUM U10 EXCELLENCE Poule B du 01/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de MELUN FC pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 8 et 9 février 2025

MATCH 29617750 VILLEPARISIS USM 1 – SENART MOISSY 1 SENIORS D1 FEMININES du 08/02/25

Demande de modification d'horaire par courriel du club de VILLEPARISIS disputer la rencontre à 17H30 au lieu de 17h00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 53064221 MORMANT FC 2 – MEAUX PORTUGAISE 1 COUPE CRITERIUM FEMININ SENIORS du 08/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de MORMANT FC pour disputer la rencontre le 22/02/25 à 17H 30 au lieu du 08/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 53066193 BRIE FC 1 – SENART MOISSY 2 COUPE CRITERIUM FEMININ U18 du 08/02/25

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUB du club de BRIE FC pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 17h30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 53064205 VAL D'EUROPE 2 – MEAUX ACADEMY CS 2 COUPE 77 U15 FEMININ du 09/02/25

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUB du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 10h30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 30009615 AVONNAISE US 1 – VAL DE L'YERRES CRITERIUM U15 à 8 du 08/02/25

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUB du club de AVONNAISE US pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241950 ROISSY BRIE ANTILL. 40 -ENT. PRESLES/CHEVRY 40 CRITERIUM 55ANS Poule D du 09/02/25

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de ROISSY BRIE ANTILLAIS pour disputer la rencontre le 09/03/25 au lieu du 09/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29242082 COUBERT FC 40 – SERVON FC 40 CRITERIUM 55ANS Poule E du 09/02/25

Demande de modification d'horaire par FOOTCLUB du club de COUBERT FC pour disputer la rencontre à 10H15 au lieu de 9H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 22 et 23 février 2025](#)

MATCH 30089476 US TORCY PVM 1 – MEAUX ACADEMY 1 COUPE 77 U15F du 22/02/25

Demande d'inversion par FOOTCLUB du club de US TORCY pour disputer la rencontre sur les installations du club de MEAUX ACADEMY à 17H35

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Prochaine réunion le 11/02/2025

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 6 février 2025

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Olivier FREMIOT

Présents : Bruno GLISE - Claude ADAM

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absent excusé : - André ANTONINI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuille de matchs manquantes

*Suivi FMI

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspensions de terrains

*Forfaits généraux

TIRAGES COUPES 77 ET COMITE

COUPE 77 U15

Tour 1 - Cadragé 1/8^e de Finale : Samedi 26/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

**12/02/2025 Vaires 1 – Pontault UMS 1*

**15/02/2025 Briard SC 1 – Varennes 1*

Tour 2 – 1/8^e de Finale : Samedi 01/03/2025 (date limite le 22/03/2025)

A : Champs AS 1 - *Briard SC 1 ou Varennes 1 (15/02/2025)*

B : Magny 1 – Crecy 1

C : Montereau 1 – Combs 1

D : Trilport 1 – Bussy 1

E : Mouroux 1 – Meaux CS 2

F : Savigny FC 1 - *Vaires 1 ou Pontault UMS 1 (12/02/2025)*

G : Torcy 2 – Coulommiers 1

H : Gretz T. 1 – Melun FC 1

Tour 3 – 1/4 de Finale : Samedi 12/04/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 4 – 1/2 de Finale : Samedi 10/05/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE SEINE ET MARNE U14

Tour 1 - Cadrage 1/4 de Finale : Samedi 15/02/2025

A : Bussy 21 – Dammarie FC 21

B : Fontainebleau 21 (Exempt)

C : Meaux CS 21 – Torcy 22

D : Torcy 21 (Exempt)

E : Senart M. 22 – Vaires 21

F : Senart M. 21 (Exempt)

G : Champs AS 21 – Melun FC 22

H : Melun FC 21 (Exempt)

Tour 2 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Vainqueur A – Fontainebleau 21

2 : Vainqueur C – Torcy 21

3 : Vainqueur E – Senart M. 21

4 : Vainqueur G – Melun FC 21

Tour 3 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 U14

Tour 4 – 1/8e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

A : Brie FC 21 – Val d'Europe 21

B : Meaux CS 22 – Pontault UMS 21

C : Le Mée 21 – Torcy 23

D : MCG 21 – Le Pin 21

E : Magny 1 – Lieusaint 21

F : Claye S. 21 - Roissy US 21

G : Chelles 21 – Crecy FC 21

H : Val de France 21 – Vaires 21

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U14

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 11/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

**15/02/2025 Mormant 22 – Gatinais 21*

Tour 4 – 1/8e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

A : Marolles 21 – Champs AS 22

B : CPSP 21 – Claye S. 22

C : 22/03/2025 -Gretz T.22 – *Gatinais VL 21 ou Mormant 22 (22/02/2025)*

D : Pontault UMS 22 –Vaires 24

E : 01/03/2025 - Ozoir 21 – Lieusaint 22

F : 22/02/2025 - Torcy 21- Dammarie FC 22

G : 22/03/2025 – Mouroux 21 – MCG 22

H : 01/03/2025 – Villeparisis 22 – Courtry Academie 21

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 CDM

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 02/03/2025 – Afpo 5 – Snie Fc 5

B : Hericy 5 – Bombonnaise 5

C : Vaires 5 – St Thibault 6

D : 02/03/2025 – Thorigny 5 – Boissise P. 5

E : 23/02/2025 – Coubert 5 – Ponthierry 5

F : Lagny 5 – St Germain Laval 5

G : Crecy 5 – Mouroux 5

H : Lieusaint 5 – Le Pin 5

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE CDM

Tour 2 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : FC Musclé 5 – Crisenoy 5

2 : Nanteuil 5 – Nuso Foot 5

3 : Foret ES 5 – Mityr Ourcq Ptg 5

4 : Bucceenne 5 – Vaux Rochette 5

Tour 3 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 VETERANS

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025 (date limite le 02/03/2025)

16/02/2025 Pontault Portugais 32 – FC Crecy 31

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : Chelles 31 – Trilport 31

B : 23/02/2025 – Longueville 31 – Ponthierry 31

C : Le Mée 31 – Claye S. 31

D : Lognes 31 – Coulommiers 31

E : 02/03/2025 – Mormant FC 31 - *Pontault Portugais 32 – FC Crecy 31 (16/02/2025)*

F : 23/02/2025 – Dammartin 31 – FC Brie Est 31

G : 23/03/2025 – Brie Nord 31 – Bussy 31

H : 23/03/2025 – Villeparisis 31 – FC Cosmo 31

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE VETERANS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 02/03/2025 – Annet 31 – Bois le Roi 32

B : 23/02/2025 – Dammarie City 31 – Lesigny 32

C : 23/02/2025 – Fontenay T. 32 – Ponthierry 32

D : Meaux Portugais 31 – Mormant FC 32

E : 23/02/2025 – Gatinais VL 31 – Chelles 32

F : Vaux Rochette 31 – Vaires 31

G : 02/03/2025 – Othis 31 – Cesson VSD 31

H : 23/02/2025 – Val de l'Yerres 31 – Dammartin 32

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 +45 ANS

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 02/03/2025 – Pontault UMS 35 – Combs 36

B : 23/02/2025 – Lesigny 35 – Bagneaux N. 35

C : 02/03/2025 – Varennes 35 – Villenoy 35
D : 23/02/2025 – Claye S. 36 – Claye S. 35
E : 23/03/2025 – Val d'Europe 35 – Brie des Morins 35
F : 02/03/2025 – St Mard 35 – Val de France 35
G : 23/02/2025 – Pays Bières 35 – Crecy 35
H : **Sans Date – MCG 35 – Nandy FC 35**

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B
2 : Vainqueur C – Vainqueur D
3 : Vainqueur E – Vainqueur F
4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2
*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE+45 ANS

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/02/2025 - Ferrieres 35 – le Pin 35
B : 23/02/2025 – Combs 35 – Coubert 35
C : 02/03/2025 – Ol.Loing 35 – St Thibault FC 35
D : Villeparisis 35 – Collegien 35
E : Mity Ourcq Ptg 35 – Misy Villeneuve 35
F : 02/03/2025 – Dammartin 35 – Vaux Rochette 35
G : 23/02/2025 – Savigny FC 35 – Bussy 35
H : 02/03/2025 – Everly 35 – Lagny 35

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B
2 : Vainqueur C – Vainqueur D
3 : Vainqueur E – Vainqueur F
4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2
*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U16

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/02/2025 – Fontainebleau 22 – Mormant 21
B : 02/03/2025 – Chatelet 21 – Dammarie FC 22
C : Combs 21 – Claye S. 23
D : Melun FC 23 – Champs AS 21
E : 02/03/2025 – Magny 21 – Bagneaux N. 21
F : Villeparisis 22 – CPSP 21
G : 02/03/2025 – Pontault Port . 21 – MCG 21
H : 02/03/2025 – Servon 21 – Le Mée 22

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B
2 : Vainqueur C – Vainqueur D
3 : Vainqueur E – Vainqueur F
4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2
*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 U16

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

**16/02/2025 Lesigny 21 – Vaires 22*

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/03/2025 – Meaux CS 22 – Ent.Usbpo/Espb 21
B : Gretz T. 21 – Nanteuil 21
C : Dammarie FC 21 – Nandy FC 21
D : 02/03/2025 – Cesson VSD 21 - *Lesigny 21– Vaires 22 (16/02/2025)*
E : Ozoir 21 – Bussy 22
F : Pontault UMS 21 – Val d'Europe 21
G : Claye S. 22 – Fontainebleau 21
H : Lognes 21 – Melun FC 22

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

- 1 : Vainqueur A – Vainqueur B
- 2 : Vainqueur C – Vainqueur D
- 3 : Vainqueur E – Vainqueur F
- 4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

- *Vainqueur 1 – Vainqueur 2
- *Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U18

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

- A : 23/02/2025– Presles 21 – Crecy 21
- B : Othis 21 – Roissy 22
- C : 23/02/2025 – Lagny 21 – CPSP 22
- D : Champs FC 21 – Montereau 22
- E : Brie FC 22 – Ol.Loing 21
- G : 23/02/2025 – Lieusaint 22 – Ferte S/J 21
- H : Ent.Espb/Usbpo 21 – Ent.Plaine F/Claye 23

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

- 1 : Vainqueur A – Vainqueur B
- 2 : Vainqueur C – Vainqueur D
- 3 : Vainqueur E – **Chatelet 21**
- 4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

- *Vainqueur 1 – Vainqueur 2
- *Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 U18

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

- A : Avonnaise 21 – Val d'Europe 21
- B : Nandy 21 – Val de France 21
- C : Chelles 21 – Combs 21
- D : Briard 21 – Cesson VSD 21
- E : Mormant 21 – Vaires 21
- F : Breuilloise 21 – Savigny FC 21
- G : Meaux CS 22 – Claye S. 22
- H : Montereau 21 – Villeparisis 21

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

- 1 : Vainqueur A – Vainqueur B
- 2 : Vainqueur C – Vainqueur D
- 3 : Vainqueur E – Vainqueur F
- 4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

- *Vainqueur 1 – Vainqueur 2
- *Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

- A : Nanteuil 2 – CPSP 2
- B : Fontainebleau 2 – Cesson VSD 2
- C : Montereau 2 – Gatinais 1
- D : 02/03/2025 – Servon 2 – Courtry Academie 2
- E : Lognes 2 – Trilport 2
- F : 02/03/2025 – Crecy 2 – Emerainville 1
- G : Savigny FC 1 – Courtry F. 1
- H : 02/03/2025 – Pontault Port. 2 – Nandy 1

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

- 1 : Vainqueur A – Vainqueur B
- 2 : Vainqueur C – Vainqueur D
- 3 : Vainqueur E – Vainqueur F
- 4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

- *Vainqueur 1 – Vainqueur 2
- *Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

- A : Brie FC 1 – Fontainebleau 1
- B : Meaux CS 2 – Lognes 1
- C : Othis 1 – Val de France 1
- D : 02/03/2025 – Roissy 1 – MCG 2
- E : Villeparisis 1 – St Thibault 1
- F : Trilport 1 - Montereau 1
- G : CPSP 1 – Claye S. 3
- H : Vaires 1 – Thorigny 1

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

- 1 : Vainqueur A – Vainqueur B
- 2 : Vainqueur C – Vainqueur D
- 3 : Vainqueur E – Vainqueur F
- 4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

- *Vainqueur 1 – Vainqueur 2
- *Vainqueur 3 – Vainqueur 4

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29236875	01/02/25	U14	D4D	MAGNY 22	NOISIEL ACAD 22
29238570	01/02/25	U14	D4F	BOIS LE ROI 22	CHATELET EN B 21
29261233	02/02/25	VETERANS	D4B	GRETZ TOURNAN 31	CHANGIS/CONGIS 31
29253868	02/02/25	VETERANS	D4C	CESSON 31	PONTHIERRY 32

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
28919821	25/01/25	U14	D3C	HERICY VUL SAM 21	MONTEREAU 22
29237894	25/01/25	U14	D4E	PONTHIERRY 22	PRESLES CHEVRY 21

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NEANT

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-ends du mois de Février :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 13 février.
A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Week end des 1 et 2 février 2025			
01/02/25	U14 D4D	Magny Fc 22 - Noisiel Foot Academ 22	
01/02/25	U14 D4E	Lieusaint Foot As 23 - Marolles As 21	
02/02/25	Seniors D3C	Trilport Usf 2 - Nanteuil Les Meaux 2	
02/02/25	Seniors D4A	Pin Villevaude As Le 2 - Afpo 1	
02/02/25	+45 Ans A	Moussy Neuf Es 35 - Port.De L'Ourq Mitry 35	Feuille papier reçue
02/02/25	Vet D4C	Cesson Vsd Es 31 - Ponthierry Us 32	
02/02/25	Vet D4B	Gretz Tournan Sc 31 - Ent.Changis Congis 31	
02/02/25	Vet D4D	N.U.S.O. Foot 31 - Hericy Vs. 32	

Week-ends des mois de janvier et février:

La Commission adresse un avertissement aux clubs ci-dessous :
A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Week end des 25 et 26 janvier 2025			
25/01/25	U14 D3C	Hericy V.S. 21 - Montereau As 22	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Hericy
26/01/25	U16 D3E	Montereau As 22 - Braytois C.S. 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Montereau

Week end des 1 et 2 février 2025			
01/02/25	U14 D4F	Bois Le Roi 22 - Chatelet 21	2 ^{ème} avertissement à l'équipe de Bois le Roi - 100€
02/02/25	Seniors D3 E	Champenois M.V. 1 - Lesigny. 2	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Champenois
02/02/25	U16 D3 C	Val D'Europe 23 - Bussy Fc 23	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Val d'Europe

PROBLEMES FMI

28938710	19/01/24	U16	D2C	AVONNAISE 21	MONTEREAU 21
Score transmis. : 1-1					
Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner.					
Dossier en attente					

29223385	19/01/24	SENIORS	D4C	NANGIS 2	OL LOING 2
Score transmis. : 7-0					
Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner.					
Dossier en attente					

PROBLEMES SCORES

28911613	02/02/25	VETERANS	D2B	LAGNY 31	VAL D'EUROPE 31
Score transmis. : 1-2					
Courriel du club de LAGNY indiquant à la Commission que le résultat enregistré sur la FMI est erroné, l'équipe de Lagny 31 ayant remporté la rencontre sur le score de 2 buts à 1 et non 2 à 1 en faveur de Val d'Europe.					
Par ces motifs, la Commission demande ces observations au club de Val d'Europe pour sa réunion du 13/02/2025.					
Dossier en attente					

REPORTS/MODIFICATIONS

Toutes Compétitions District

Week-end du 08 et 09 février 2025

MATCH 29234970 DAMMARTIN 22 – COUNTRY ACADEMIE 21 U14 D4A du 08/02/2025

29/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARTIN pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15H30

Considérant la proposition de modification d'horaire du club de DAMMARTIN

Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres et de limiter ainsi les reports.

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre U14 D4, à savoir **13H30** au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 29261376 NUSO FOOT 5 – CRISENOY 5 CDM D2C du 09/02/2025

04/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de NUSO FOOT pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 09H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CRISENOY

MATCH 28881265 CLAYE S. 31 – MORMANT 31 VETERANS D1 du 09/02/2025

Demande de modification d'horaire par courriel du club de CLAYE SOULLY pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 09H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H00

MATCH 28911619 CRECY FC 31 – LOGNES 31 VETERANS D2B du 09/02/2025

10/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CRECY pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 09H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LOGNES

MATCH 29240846 OZOIR FC 35 – ENT.FERRIERES/CROISSY 35 +45 ANS Gr.C du 09/02/2025

Demande de modification d'horaire par courriel du club de OZOIR pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 09H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H00

MATCH 28913977 LAGNY 21 – MCG 21 U16 D2A du 09/02/2025

29/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de LAGNY pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 13H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MCG

Considérant la proposition de modification d'horaire du club de LAGNY

Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres et de limiter ainsi les reports.

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre U16, à savoir **16H00** au lieu de 13H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 16H00

MATCH 28914246 CLAYE S. 23 – PONTAULT P. 21 U16 D2B du 09/02/2025

05/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CLAYE S. pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT PORTUGAIS

MATCH 28923950 MORET-VENEUX 21 – FONTAINEBLEAU 22 U16 D2C du 09/02/2025

05/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de MORET V. pour disputer la rencontre à 12H30 au lieu de 12H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FONTAINEBLEAU

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12H30

MATCH 29272671 NANDY FC 22 – SAVIGNY FC 22 U16 D3D du 09/02/2025

04/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de NANDY FC pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE SAVIGNY FC

Considérant la proposition de modification d'horaire du club de NANDY FC
Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres et de limiter ainsi les reports.
Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre U16 D3D, à savoir
15H00 au lieu de 13H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 28915195 OZOIR 21 – OTHIS 21 U18 D2B du 09/02/2025

03/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OTHS** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OZOIR

MATCH 29721743 LAGNY 21 – VILLEPARISIS 22 U18 D3A du 09/02/2025

27/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LAGNY** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 13H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VILLEPARISIS

MATCH 28247326 COLLEGIEN 1 – ROISSY US 2 SENIORS D3C du 09/02/2025

05/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COLLEGIEN** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ROISSY US

MATCH 30052358 VAIRES 1 – PONTAULT UMS 1 COUPE 77 U15 du 12/02/2025

31/01/2025-Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre mercredi 12/02/2025 à 17h30 au lieu du 15/02/2025 à 15h30.

Considérant que le club de Pontault UMS a confirmé la date du 12/02/2025 mais avec 18h00 comme horaire

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre, à savoir 17h45

Week-end du 15 et 16 février 2025

MATCH 53121393 CPSP 21 - CLAYE S. 22 COUPE COMITE U14 DU 15/02/2025

05/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H00

MATCH 28911500 FC COSMO 77 31 – CHAMPS FC 31 VETERANS D2A du 16/02/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre sur les installations de CHAMPS FC au lieu de COUILLY

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FC COSMO.

MATCH 29261220 COULOMMIERS 32 – BUSSY 31 VETERANS D4B du 16/02/2025

02/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 09H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 10H30

Week-end du 22 et 23 février 2025

MATCH 53121399 TORCY 24 – DAMMARIE FC 22 COUPE COMITE U14 DU 22/02/2025

05/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 29253678 ENT.FCBM/ASR 31 – PONTAULT UMS 32 VETERANS D4B du 23/02/2025

04/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BRIE DES MORINS** pour disputer la rencontre le 16/02/2025 au lieu du 23/02/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE PONTAULT UMS

MATCH 28913958 MEAUX CS 22 – LAGNY 21 U16 D2A du 23/02/2025

04/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX CS** pour disputer la rencontre le 16/02/2025 au lieu du 23/02/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LAGNY

Week-end du 15 et 16 mars 2025

MATCH 29237917 DAMMARIE FC 32 – FC GUGNES 1 U14 D4E du 15/03/2025

04/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28913990 CHAMPS AS 21 - MEAUX CS 22 U16 D2A du 16/03/2025

29/01/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 16/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPS AS

Week-end du 29 et 30 mars 2025

MATCH 28279307 AVONNAISE 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C du 30/03/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre sur les installations de BOISSISE LE ROI au lieu de AVON

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVONNAISE

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de MCG

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

**« ... Match 28281713
Mitry Compans Goelly 21 – Meaux Academy CS 21
U14 D1 du 09/11/24**

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U14 D1 de Mitry Compans Goelly et de lui infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour bousculade envers officiel par des spectateurs et envahissement de terrain. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **MCG** que la sanction que la sanction sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

- **MCG 21 – LE MEE 21 U14 D1 DU 01/03/2025**
- **MCG 21 – TORCY 23 U14 D1 DU 08/03/2025**

La Commission demande au club de **MCG** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MCG** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MCG**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BUSSY FC

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

**« ... Match 28938615
Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS
U18 D1 du 10/11/24**

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors présence de M. Grégory TROTIN,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U18 D1 de Bussy St Georges Fc et de lui infliger une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour acte de brutalité entre spectateurs aux alentours de l'enceinte sportive.. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BUSSY FC** que la sanction que la sanction sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

• BUSSY FC 21 – ROISSY US 21 U18 D1 DU 02/02/2025

Considérant le courriel du club de BUSSY, informant la Commission que la rencontre aurait lieu le Samedi 22 Février 2025 à 18h00 au Parc des Sports Maisons Rouges à BRY SUR MARNE.

Considérant que la demande modification de date et d'horaire doit être soumis pour accord au club de ROISSY US.

Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a pas été transmis

Par ces motifs, la Commission demande au club de ROISSY de transmettre sa réponse sur la modification de date et d'horaire et au BUSSY de transmettre les éléments référencés ci-dessus au plus tard le 11/02/2025.

Dossier en cours d'examen

• BUSSY FC 21 – FONTAINEBLEAU 22 U18 D1 DU 09/03/2025

Considérant le courriel du club de BUSSY, informant la Commission que la rencontre aurait lieu le Samedi 09 mars 2025 à 18h00 au Parc des Sports Maisons Rouges à BRY SUR MARNE

Considérant que la demande modification de date et d'horaire doit être soumis pour accord au club de FONTAINEBLEAU

Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a pas été transmis

Par ces motifs, la Commission demande au club de FONTAINEBLEAU de transmettre sa réponse sur la modification de date et d'horaire et au BUSSY de transmettre les éléments référencés ci-dessus au plus tard le 06/03/2025

Dossier en cours d'examen

La Commission demande au club de **BUSSY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BUSSY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BUSSY FC**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du 27 Janvier 2025

Président : VENIANT Lionel

Secrétaire de séance : HAMDAOUI Nassima

Présents : LE MINOUX Christophe, HADET Daniel, HUET Patrick, TORIBIO Thomas, HEUZARD Albin, TARGIE Frederic, Cau Christiane (CD), Marques Colette, MARQUES Julio

Absents excusés : OFFREDI Jean-Claude, DIAO Bilaly, CONEJO Ferdinand, BOJ Norbert, ADAM Claude, CARON Patrick, GENTILS Stéphane, CAMARA Massama, BLANQUET Cédric, JOANNET Ludovic, GUILLOSO Cédric (CD)

Assistent : ELIASY Jean-Marc (CTD DAP), VIVES Gérard (CD), MOPIN Xavier (CTD-DAP)

• MOT DU PRESIDENT

Le président présente ses vœux à l'ensemble des commissaires présents et remercie le Comité Directeur de la prochaine dotation qui a été votée. Il rappelle le rôle important des commissaires et le besoin de leur présence sur cette seconde partie de saison, marquée par les événements de fin de saison, qu'ils soient extérieur ou futsal.

- rappelle à toutes et à tous les règles concernant le fonctionnement de la commission foot d'animation et le rôle du commissaire au sein de celle-ci. En mettant leurs compétences au sein de la commission il leur demande d'être objectif, impliqué, et rigoureux. il souligne également l'extrême vigilance à avoir lors de leurs interventions lorsque il sont mandaté sur les terrains et enfin qu'il convient de faire preuve d'un devoir de réserve lorsque les circonstances l'impose.

• MOT DU REPRESENTANT DU COMITE DIRECTEUR

- Le représentant du Comité Directeur souhaite, au nom du Comité Directeur, une bonne année et présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des Commissaires

• POINT REGLEMENTAIRE

Les CTD-DAP rappellent que les horaires officiels pour les plateaux U6 à U9 sont entre 13H45 et 14H. Une souplesse est admise entre 13H30 et 14H30 en fonction des structures et des disponibilités de terrain. En tout état de cause, en dehors de ces horaires, l'accord préalable de l'ensemble des clubs doit être donné pour faire avancer ou reculer un plateau. Cet accord n'est validé que par l'envoi d'un mail au secrétariat du District, et l'accord de ce dernier

Un rappel à vigilance est effectué car certains clubs engageants des équipes, parfois en nombre conséquent, n'accueillent que peu de plateaux en avançant des rencontres en dehors des horaires officiels. Ceci a un impact sur le maintien des plateaux festifoot.

Un rappel sur le retour des listes espoirs est effectué. Les listes espoirs sont attendues pour le 31/01/25. Les conséquences d'absence de liste en prévision des Challenges du 8/2/25 sont évoquées : élimination et amendes forfaitaires. Une comparaison avec les équipes évoluant habituellement en criterium sera effectuée de manière aléatoire.

Les CTD-DAP rappellent les règlements inhérents aux challenges : envoi des feuilles, obligation de photos, retour des preuves de résultats.

• POINT SUR LES CHALLENGES

Les CTD-DAP rappellent les règlements inhérents aux challenges : utilisation de feuilles de match papier, envoi des feuilles, obligation de photos, retour des preuves de résultats, double 8 à faire avant les rencontres

Une précision est apportée sur l'inversion mentionnée par le comité Directeur entre les journées du 8/3/25 et 15/3/25 : la journée du 8/3/25 sera une journée de Criterium, la journée du 15/3/25 sera une journée

Une mobilisation des commissaires est présentée et une fiche de mission sera envoyée à celles et ceux affectés

Les clubs accueillants les différents évènements de fin de saison sont présentés :

- Finales Festival Foot U13G et U13F : le 05/04/25 : Sénart-Moissy
- Challenges Foot Passion U10-U11G et U12-U13G : le 08/05/25 à Quincy-Voisins
- Challenges Foot Passion U10-U11F et U12-U13F : le 08/05/25 à Pays de Bières
- Challenges IDF U11G et U11F: le 10/05/25 à Mitry-Mory
- Finales Jour de Coupe U10-U11 et U12-U13 : le 17/05/25 à Ozoir La Ferrière
- Finales 77 U10 et U12 : le 29/05/25 à Héricy-Vulaines-Samoreau
- JND : le 14/06/25 à Fontainebleau

• POINT SUR LES CHALLENGES FUTSAL

Présentation par les CTD-DAP de l'organisation des Challenges Futsal sur cette seconde partie de saison. Encore des gymnases en attente mais bon espoir de trouver une solution pour favoriser la pratique de tous les publics visés.

• POINT A DEBATTRE

Les CTD-DAP présentent aux membres présents la demande formulée par le club du FC Bussy St Georges. Le club souhaite être intégré au sein des différents criteriums excellence proposés par le District.

Les CTD DAP détaillent l'historique de cette demande, avec un rendez-vous ayant eu lieu en début de saison entre le Président du District et les représentants du club du FC Bussy St Georges. Des

engagements de pratique au sein du département ont été pris par le club. Le District, par l'intermédiaire de son président, a indiqué faire un point d'étape après les vacances de Noël pour examiner la demande.

Un point d'ensemble des résultats obtenus par les différentes équipes premières de U10 à U12 est effectué.

Après un examen attentif de la situation :

Considérant que les résultats obtenus par les différentes équipes premières des U10 à U12 du club du FC Bussy St Georges ne démontrent pas une supériorité manifeste qui puisse justifier un changement de critérium,

Considérant que les résultats obtenus par les différentes équipes premières des U10 à U12 du club du FC Bussy St Georges montrent une disparité suivant les équipes rencontrées,

La Commission propose de maintenir les différentes équipes premières des U10 à U12 du club du FC Bussy St Georges au niveau Espoir et transmet cet avis au Comité Directeur.

Saison 2025-2026

Un tour de table est fait afin de faire émerger certaines idées d'évolutions de nos pratiques. Ce point sera affiné lors d'une prochaine réunion.



**JOUR DE COUPE U10/U11- 1/4 DE FINALE
SAMEDI 08/02/2025**



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
MEAUX 14	MARLES 2	MITRY 3	JOUY YVRON 2	CHANGIS 12
CHEVRY 2	ESBLY 11	THORIGNY 1	SAVIGNY 13	VILLENY 3
CHAMPS FCC 11	UMS PONTAULT 2	OZOIR 12	GOUAIX 1	CS COURTRY 1
FERTE SOUS JOUARRE 11	GRETZ TOURNAN 3	BRIE NORD 11	BOIS LE ROI 2	BRIE FC 12
LE PIN 1	COMBS LA VILLE 2	EMERAINVILLE 11	GATINAIS 2	ST PATHUS 2

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
BRIARD 3	PORTUGAIS PONTAULT 1	MORMANT 2	OTHIS 11	CHEVRY 3
VAIRES 13	TORCY 13	REBAIS 1	BREUILLOISE 1	TORCY 12
VAL DE LYERRES 2	MOSSY 3	CHAMPENOIS 1	ANNET 11	DAMMARIE 3
DAMMARIE 2	POMMEUSE 1	GATINAIS 1	LAGNY 2	ALLIANEE 77 11
OTHIS 1	MELUN 12	OLYMPIQUE DU LODON 2	AS CHELLES 2	NANGIS 2

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
EMERAINVILLE 1	OLYMPIQUE DU LODON 11	CESSON 2	SENVON 1	VAIRES 2
LE MEE 5	PAYS BIÈRES 1	LE MEE 2	EBNSP 1	CHAMPS FCC 12
NANDY 2	EBNSP 1	HVS 1	MARLES 1	FONTENAY TRESIGNY 1
VILLEPARISIS 13	LA FORET 1	FERRIERES 2	PONTAULT UMS 13	POMMEUSE 11
LE PIN 11	AVON 2			FONTAINEBLEAU 12

POULE P
LOGNES 3
ST MARD 2
GRETZ TOURNAN 12
CDSMO 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

- **Poule de 4 :**
- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes
- **Poule de 5 :**
- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 12 minutes



JOUR DE COUPE U12/U13 - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
NOISIEL FA 12	FERRIERES 1	HVS 1	MITRY MORY 13	VAUX LA ROCHETTE 12
OTHIS 1	EMERAINVILLE 11	ALLIANCE 77 11	ROISSY EN BRIE 12	CHAMPS FFC 1
CESSON 12	GRETZ TOURNAN 2	PORTUGAIS PONTAULT 1	PORTUGAIS PONTAULT 11	GATINAIS 2

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
BREUILLOISE 1	VAL DE L'YERRES 2	PONTHIERRY 2	COULOMMIERS 2	LESIGNY 1
CS COURTRY AC 11	POMMEUSE 11	OLYMPIQUE DU LOING 2	MOUROUX 2	DAMMARE 2
SERVON 3	JOUY YVRON 1	GATINAIS 12	LE MEE 14	PLAINE DE France 1

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
CHATELET 12	PONTAULT UMS 12	LAGNY 2	DAMMARTIN 2	SERVON 2
LONGUEVILLE 2	QUINCY VOISINS 1	LE MEE 3	FERTE SOUS JOUARRE 1	CHAMPS FFC 11
MORET VENEUX 2	MEAUX 13	MOUSSY 11	BUSSY 12	MOISSY 14
				NANGIS 2

POULE P
COLLEGIEN 1
LE MEE 2
MONTEREAU 12
FERTE SOUS JOUARRE 11

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps



CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11- 1/4 DE FINALE SAMEDI 08/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
MOUROUX 1	BRIE FC 2	ST GERMAIN LAVAL 1	MORET VENEUX 2	BRIE NORD 12
COLLEGIEN 2	VAL D'EUROPE 14	FONTAINEBLEAU 12	CPS PROVINS 12	OZOIR 3
PORTUGAIS PONTAULT 12	PONTAULT UMS 12	OLYMPIQUE DU LOING 3	MONTEREAU 3	VAL DE France 3
MITRY MORY 13	MONTHYON 1	AMICALE BOCAGE 1	HVS 11	GRETZ TOURNAN 4
CRECY FC 3	VILLEPARISIS 14	LE MEE 15	LE MEE 14	PLESSIS 1

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
VERNEUIL L'ETANG 1	BUCEENNE 1	LIEUSAIN 2	CLAYE SOUILLY 14	BUSSY 3
COMBS LA VILLE 11	CRECY FC 2	VAL D'EUROPE 4	CONGISSOIS 1	SAVIGNY 3
CESSON 13	JOUARRE 2	PONTAULT UMS 3	GRETZ TOURNAN 14	CESSON 3
BRIARD 12	MOUROUX 11	NANDY 12	CROUY 1	TRILPORT 2
CHEVRY 1				

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
LESIGNY 11	USBPO 12	VARENNES 12	SAINT THIBAUT 2	VILLEPARISIS 12
PRESLES 2	SERVON 2	AVON 12	VILLEPARISIS 3	PAYS DE L'OURCQ 2
COUNTRY FOOTBALL 2	PONTHIERRY 12	MONTEREAU 13	NANTEUIL 3	NANTEIL 2
PONTHIERRY 3	FONTENAY TRESIGNY 2	ARC EN CIEL 1	MONTHYON 1,	CLAYE SOUILLY 12

POULE P
QUINCY VOISINS 2
GRETZ TOURNAN 13
AS REBAIS 11
VAIRES 4

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 12 minutes



CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13 - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
PONTHIERRY 13	TORCY 13,	NANDY 12	COLLEGIEN 2	LIEUSAIN 12
VAL DE France 3	COMBS LA VILLE 12	MARLES 2	AS REBAIS 1	ESBLY 11
MAROLLES 1	AS CHAMPS 12	ALLIANCE 77 1	VAIRES 14	AVON 2

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
AVON 12	LAGNY 1	DAMMARIE 12	THORIGNY 1	PONTAULT UMS 2
ST GERMAIN LAVAL 1	MONTHYON 1	VAL DE France 12	LE MEE 15	PONTHIERRY 12
USBPO 11	MELUN 14	SAVIGNY 2	CROUY 1	COSMO 1

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
VAL D'EUROPE 2	COMBS LA VILLE 11	OZOUER LE VOULGIS 11	MONTEREAU 13	PAYS DE L'OURCQ 3
AS CHELLES 13	BOIS LE ROI 11	OLYMPIQUE DU LOING 12	EBNSP 1	TRILPORT 12
ST MARD 3	COURTRY FOOTBALL 2	LOGNES 13	LE MEE 4	BRIE NORD 2
			VARENNES 1	

POULE P
CRECY FC 12
AS REBAIS 11
MARLES 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps



CHALLENGE 77 U10 - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
CRECY 11	MELUN 11	VAL DE France 14	LE MEE 12	LIEUSAIN 11
CPS PROVINS 11	LOGNES 12	USM VILLEPARISIS 11	TORCY 11	BUSSY 12
TRILPORT 12	MONTEREAU 11	GRETZ TOURNAN 11	BUSSY 11	MORMANT 11
MITRY MORY FOOTBALL 11	FERRIERES 11	PONTHIERRY 11	USBPO 11	

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
VAL D'EUROPE 12	MOISSY 13	VAIRES 11	DAMMARIE 11	FONTAINEBLEAU 11
ROISSY EN BRIE 11	VAL D'EUROPE 11	BRIARD 11	LOGNES 11	LOGNES 13
VAUX ROCHETTE 11	LAGNY 11	JOUARRE FC 11	MONTEREAU 12	GUIGNES 11

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
BRIE FC 11	PORTUGAIS PONTAULT 11	COULOMMIERS 11	MELUN 13	VILLENODY 11
DAMMARTIN 11	MEAUX 11	NANGIS 11	VAL DE France FOOTBALL 11	CS COURTRY 11
UMS PONTAULT 11	VAIRES 12	DAMMARIE 12	LE MEE 11	OZOIR 11

POULE P
CHELLES 11
CESSON 12
ST PATHUS 11

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 25 minutes

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes



CHALLENGE IDF U11 - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
DAMMARTIN 1	OZOIR 1	VILLEPARISIS 1	MONTEREAU 1	TRILPORT US 1
MOISSY 2	VILLEPARISIS 4	SAVIGNY 2	BUSSY 1	TORCY 2
CLAYE SOUILLY 1	FONTAINEBLEAU 1	FERRIERES 1	VAL D EUROPE 2	VAL DE France 1
NOISIEL 2	MONTEREAU 2	MEAUX 1	LIEUSAIN 1	GRETZ TOURNAN 2

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
QUINCY VOISINS 1	PRESLES 1	PONTHIERRY 1	ST MARD 1	MOISSY 1
MORMANT 1	VAIRES 1	LOGNES 1	OZOIR 2	VAIRES 3
CHELLES 1	DAMMARIE 1	SAVIGNY LE TEMPLE 1	MEAUX 2	JOUY YVRON 1
VILLENY 2	PONTHIERRY 2	MORET VENEUX 1	MAGNY 1	VAUX LA ROCHETTE 2
			ROISSY 1	

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
GRETZ TOURNAN 1	VAL D EUROPE 1	AVON 1	CHAMPS FFC 1	LE MEE 1
CLAYE SOUILLY 2	NANGIS 1	USBPO 1	UMS PONTAULT 1	VILLEPARISIS 2
VAUX ROCHETTE 1	VAL DE France 2	FONTAINEBLEAU 2	TORCY 3	TORCY 1
FERTE SOUS JOUARRE 1	COULOMMIERS 1	MAROLLES 1	MELUN 1	BREUILLOISE 2

POULE P
AC VILLENY 1
ANNET 1
MITRY MORY 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 25 minutes

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 12 minutes



CHALLENGE 77 U12 - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
VAL D'EUROPE 11	FC MELUN 11	CLAYE SOUILLY 11	FONTAINEBLEAU 11	MEAUX 11
LE MEE 12	CS MEAUX 12	GRETZ TOURNAN 12	TORCY 12	FC MELUN 12
JOUARRE 11	VAUX ROCHETTE 11	CRECY 11	MORET VENEUX 11	SAINT THIBAUT 11

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
MOISSY 11	TORCY 11	LE MEE 11	US VAIRES 11	BRIARD 11
VILLEPARISIS 12	FONTAINEBLEAU 12	VAL D'EUROPE FC 12	OZOIR 12	VAIRES 13
DAMMARIE 11	AS CHAMPS 11	NANDY 11	MITRY MORY FOOTBALL 11	OLYMPIQUE DU LOING 11
MAGNY 11				

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
LOGNES 12	OZOIR 11	CHELLES AS 11	ROISSY EN BRIE 11	NOISIEL 11
NANTEUIL 11	SAVIGNY 12	SAVIGNY 11	VAL D'EUROPE 13	MOISSY 12
MONTEREAU 11	TRILPORT US 11	VAIRES 12	LOGNES 11	VILLEPARISIS 13
UMS PONTAULT 11	CPS PROVINS 12	MELUN 13	PONTHIERRY 11	US LAGNY 11

POULE P
USM VILLEPARISIS 11
DAMMARTIN 12
GRETZ TOURNAN 11
BRIARD 12

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes



FESTIVAL U13 FOOT - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
TRILPORT 31	GRETZ 31	VAL DE France 31	SAVIGNY 1	LE PIN 1
LOGNES 1	VAL DE France 1	TORCY 1	LONGUEVILLE 1	SENART MOISSY 1
UMS PONTAULT 1	LE MEE 31	SAVIGNY 31	MONTEREAU 31	DAMMARIE 1
PAYS DE L'OURCQ 1	TRILPORT 1	MOISSY 2	AS CHAMPS 1	TORCY 31

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
VAUX ROCHETTE 31	NANTEUIL 1	NANDY 1	ST THIBAUT 1	CESSON 1
PONTHIERRY 1	VAL D EUROPE 31	US VAIRES 1	FONTAINEBLEAU 1	VAIRES 31
BUSSY 31	GRETZ TOURNAN 1	BUSSY 1	MELUN 31	GATINAIS 1
SENART MOISSY 31	MAGNY 1	OZOIR 31	CONGISSOIS 1	VERNEUIL 1

POULE K	POULE L	POULE M	POULE N	POULE O
FONTAINEBLEAU 31	COMBS LA VILLE 1	ROISSY 31	ST MARD 1	CPS PROVINS 1
OLYMPIQUE DU LOING 1	CS MEAUX 1	VAL D EUROPE 1	CS MEAUX 31	CRECY FC 1
MELUN 2	LOGNES 31	VILLEPARISIS 31	VILLEPARISIS 1	NANGIS 1
LE MEE 1	BUSSY 2	CS COUNTRY AC 1	JOUARRE 1	MONTEREAU 1
				PONTAULT 31

POULE P
CHELLES 31
FC MELUN 1
COULOMMIERS 31
CS MEAUX 2
BRIE NORD 1

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 15 minutes

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes



CHALLENGE IDF U11F - 1/4 DE FINALE SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
MEAUX 2	VILLEPARISIS 1	LE MEE 1	VAIRES 1	ST THIBAUT-TORCY 1
MELUN 1	MITRY MORY 1	MEAUX 1	ENTENTE FEMININE SUD S&M 2	DAMMARTIN 1
LOGNES 1	SENART MOISSY 1	DAMMARTIN 2	GRETZ OZOIR 1	SENART MOISSY 2

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
COMBS LA VILLE 1	NANGIS 1	VAUX LA ROCHETTE 1		
ST PATHUS 1	ESPOIR FEMININ 1	ENTENTE FEMININE SUD S&M 3		
ST MARD 1	VARENES 1	VAL D'EUROPE 1		
EFFF 1				

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes sans mi-temps

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 25 minutes sans mi-temps



FESTIVAL FOOT U13F - 1/4 DE FINALE
SAMEDI 8/02/2025



POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	POULE E
PAYS BIERES 1	EFFSM 2	MELUN 1	MITRY MORY 1	EFFP 1
MONTEREAU 2	LOGNES 1	SENART MOISSY 2	EFFSM 1F	ST THIBAULT TORCY 1
GRETZ-OZOIR 2	VAL D'EUROPE 1	MEAUX 1	LE MEE 1	BOIS LE ROI 1
VAIRES 1	VAUX LA ROCLETTE 1	BUSSY 1	ST PATHUS 1	EFFSM 1G

POULE F	POULE G	POULE H	POULE I	POULE J
AS CHAMPS 1	SENART MOISSY 1	MEAUX 2		
DAMMARTIN 1	DAMMARIE 1	COMBS LA VILLE 1		
NANGIS 1	BRIARD 1	ST MARD 1		
GRETZ OZOIR 1	MONTEREAU 1	VILLEPARISIS 1		
ROISSY 1	VAL D'EUROPE 2	LOGNES 13G		

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 15 minutes sans mi-temps



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 08 FEVRIER 2025

Club recevant	CHELLES		OTHIS		MOUSSY	
	CHELLES	5	OTHIS	3	MOUSSY	1
	VAIRES	6	ST PATHUS	3	DAMMARTIN	4
	VILLENOY	3	CONGISSOIS	1	COURTRY FOOTBALL	5
			ST MARD	3	CLAYE	4
			CHAUCONIN	2	CHANGIS	1
			AFPO	3		
		14		15		15

Club recevant	BRIE NORD		BRIE FC		LE PIN	
	BRIE NORD	5	BRIE FC	3	LE PIN	2
	MONTHYON	1	TRILPORT	4	COUTRY ACADEMY	3
	DAMMARTIN	4	MEAUX	7	AS CHAMPS	2
	MITRY	4			PLAINE France	2
					NANTEUIL	3
					CLAYE	2
		14		14		14

Club recevant	ANNET		PORTUGAIS PONTAULT		EMERAINVILLE	
	ANNET	3	PORTUGAIS PONTAULT	4	EMERAINVILLE	2
	VILLEPARISIS	5	TORCY	4	BUSSY	6
	NOISIEL FA	5	FERRIERES	4	VAL D'EUROPE	4
	COSMO	1				
		14		12		12

Club recevant	MAGNY		CRECY		BREUILLOISE	
	MAGNY	2	CRECY	4	BREUILLOISE	2
	QUINCY	6	ESBLY	2	CHAMPS FFC	6
	VAL DE France	6	JOUARRE	2	COLLEGIEN	4
			BUCEENNE	2		
			MOUROUX	2		
		14		12		12

Club recevant	THORIGNY		ST THIBAUT		BRIE EST	
	THORIGNY	2	ST THIBAUT	2	BRIE EST	1
	VILLEPARISIS	5	COURTRY FOOTBALL	5	FERTE SOUS JOUARRE	4
	VAL D'EUROPE	4	LOGNES	5	COULOMMIERS	3
	CHELLES	4	TORCY	4	REBAIS	2
					POMMEUSE	3
		15		16		13

Club recevant	PORTUGAIS PONTAULT					
	PORTUGAIS PONTAULT	4				
	TORCY	4				
	FERRIERES	4				
		12		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 08/02/2025

Club recevant	GRETZ		MORMANT		PRESLES	
	GRETZ TOURNAN U6	2	MORMANT U6	2	PRESLES	2
	SAVIGNY U6	2	OZOIR U6	3	FONTENAY TRESIGNY	2
	LE MEE U6	4	LIEUSAINTE U6	4	VAL DE L'YERRES	3
	BRIARD U6	3	LONGUEVILLE	2	NANGIS	3
	DAMMARIE U6	3	PROVINS	4	MORMANT U7	2
	BOMBON U6+U7	2	JOUY YVRON	1		
		16		16		12

Club recevant	MOISSY		COMBS LA VILLE		PONTAULT UMS	
	MOISSY U6	4	COMBS LA VILLE U6	2	PONTAULT UMS U7	4
	USBPO U6	3	PONTHIERRY U6	2	SERVON	2
	NANDY U6	3	LE CHATELET U6 +U7	2	COMBS U7	2
	ROISSY U6	2	CESSON U6	2	LE MEE U7	4
	GUIGNES	4	PONTAULT UMS U6	3	CESSON U7	3
			MELUN U6	3	VERNEUIL	1
			OZOUEUR LE VOULGIS	2		
		16		16		14

Club recevant	FONTAINEBLEAU		LIEUSAINTE		BRIARD	
	FONTAINEBLEAU	4	PONTHIERRY U7	2	SAVIGNY U7	2
	VARENNES	4	LIEUSAINTE U7	4	LESIGNY	3
	MORET VENEUX	3	BOIS LE ROI	2	BRIARD U7	3
	GRANDE PAROISSE	2	AVON	3	MELUN U7	5
	LA FORET	1	GRETZ U7	4	VAUX	3
	GATINAIS	2	PAYS BIERES	1		
		16		16		16

Club recevant	NANDY		MONTEREAU		ROISSY	
	NANDY U7	3	MONTEREAU	5	ROISSY U7	4
	USBPO U7	3	MAROLLES	2	MOISSY U7	5
	DAMMARIE U7	4	ST GERMAIN LAVAL	1	OZOIR U7	4
	MARLES	2	BRAYTOIS	1	CHEVRY	3
	CHAMPENOIS	2	AMICALE BOCAGE	2		
	HVS	2	OLYMPIQUE DU LOING	4		
		16		15		16

Club recevant						



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 08 FEVRIER 2025

Club recevant	ST MARD		CHAMPS FFC		NANTEUIL	
	ST MARD	3	CHAMPS FFC	7	NANTEUIL	3
	LE PIN	2	MEAUX	5	AFPO	4
	MONTHYON	2	PONTAULT PORTUGAIS	4	CHAUCONIN	3
	MOUROUX	1			THORIGNY	2
	CHELLES	4				
		12		16		12

Club recevant	MITRY		DAMMARTIN		CLAYE	
	MITRY	4	DAMMARTIN	4	CLAYE	6
	COURTRY FOOTBALL	4	MEAUX	4	BRIE FC	6
	OTHIS	4	VAL DE France	4		
		12		12		12

Club recevant	VILLEPARISIS		LOGNES		TORCY	
	VILLEPARISIS	6	LOGNES	5	TORCY	3
	ST PATHUS	3	COULOMMIERS	4	COSMO	2
	CHELLES	3	COURTRY ACADEMY	3	VAL D'EUROPE	5
					ANNET	2
		12		12		12

Club recevant	QUINCY		CHANGIS		AS CHAMPS	
	QUINCY	6	CHANGIS	2	AS CHAMPS	2
	POMMEUSE	2	PLAINE DE France	2	CRECY	4
	VAL DE France	4	LAGNY	6	NOISIEL FA	4
					EMERAINVILLE	1
		12		10		11

Club recevant	REBAIS		TRILPORT		VILLENY	
	REBAIS	3	TRILPORT	4	VILLENY	2
	BRIE EST	1	FERRIERES	6	JOUARRE	4
	BUCEENNE	4	THORIGNY	2	BRIE NORD	4
	FERTE/JOUARRE	5			CONGISSOIS	1
					ST THIBAULT	3
		13		12		14

Club recevant	VAIRES		ESBLY		BUSSY	
	VAIRES	5	ESBLY	2	BUSSY	4
	DAMMARTIN	4	MAGNY	3	BREUILLOISE	4
	NOISIEL FA	3	MOUROUX	2	COLLEGIEN	3
			LOGNES	5		
		12		12		11



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 08/02/2025

Club recevant	HVS		AVON		PONTHIERRY	
	HVS	2	AVON	3	PONTHIERRY U9	2
	MAROLLES	3	GATINAIS	3	EBNSP	2
	GRANDE PAROISSE	2	MONTEREAU	5	BOIS LE ROI	3
	OLYMPIQUE DU LOING U9	3			VAUX U9	2
	USBPO U9	2			MELUN U9	3
		12		11		12

Club recevant	MELUN		OZOIR		CESSON	
	MELUN U8	4	OZOIR U8	3	CESSON U8	4
	VARENNES	4	MORMANT U8	3	VERNEUIL L'ETANG	1
	GRETZ TOURNAN U8	4	LIEUSAINTE U8	2	ARC EN CIEL	2
			MOISSY U8	3	DAMMARIE U8	4
			JOUY YVRON	2		
		12		13		11

Club recevant	PROVINS		LE MEE		SERVON	
	CPS PROVINS	3	LE MEE U8	4	SERVON	2
	VAL DE L'YERRES	3	RCPF	3	MOISSY U9	3
	FONTENAY TRESIGNY	3	OLYMPIQUE DU LOING U8	4	LIEUSAINTE U9	2
	GOUAIX	3	LA FORET	1	CESSON U9	2
	BRAYTOIS	1			DAMMARIE U9	2
					ROISSY U9	2
		13		12		13

Club recevant	LESIGNY		SAVIGNY		CHATELET	
	LESIGNY	2	SAVIGNY U9	2	CHATELET U8	1
	OZOIR U9	3	NANDY U9	2	OZOUEUR LE VOULGIS	2
	COMBS LA VILLE U9	2	PONTAULT UMS U9	4	CHAMPENOIS	2
	GRETZ TOURNAN U9	2	CHATELET U9	2	MORET VENEUX	3
	CHEVRY	3	BOMBON U8 + U9	2	AMICALE BOCAGE	2
					COMBS LA VILLE U8	2
		12		12		12

Club recevant	VAUX ROCHETTE		PAYS DE BIERES		MARLES	
	VAUX U8	3	PAYS DE BIERES	3	MARLES	3
	PONTAULT UMS U8	4	GUIGNES	4	NANDY U8	2
	BRIARD U8	3	USBPO U8	2	PRESLES	3
	SAVIGNY U8	2	PONTHIERRY U8	3	ROISSY U8	4
		12		12		12

Club recevant	NANGIS					
	NANGIS	3				
	BRIARD U9	2				
	LE MEE U9	4				
	LONGUEVILLE	3				
		12		0		0

Club recevant						
		0		0		0



Pratique Futsal - 2024/2025



CATEGORIE	U9G	U11G	U13G	U13G	U9F	U13F	U15F
DATE	15/02 OU 16/02	dimanche 16 février 2025	samedi 1 mars 2025	FEVRIER 2025	dimanche 16 février 2025	15/02 ou 16/02	dimanche 23 février 2025
TOUR	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	FINALE	TOUR 1	TOUR 1
SITE	Site en attente	LAGNY	COULOMMIERS	Site en attente	VILLEPARISIS	Site en Attente	Site en attente
1	BREUILLOISE	BREUILLOISE	BRIE FC	BREUILLOISE	SENART MOISSY	DAMMARTIN	SENART MOISSY
2	BRIARD	BRIARD	BUSSY	BRIE NORD	COMBS LA VILLE	PAYS BIÈRE	SC BRIARD
3	BRIE NORD	BRIE NORD	COSMO	CHAMPS FFC	MEAUX	ST MARD	COMBS LA VILLE
4	CHAMPS FFC	CHAMPS FFC	COULOMMIERS	CHELLES	ST PATHUS	US VAIRES	MEAUX
5	CHELLES	CHELLES	COURTRY FOOTBALL	COLLEGIEN	DAMMARIÉ LES LYS	SENART MOISSY	ST PATHUS
6	EMERAINVILLE	DAMMARTIN	DAMMARTIN	EMERAINVILLE	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	BRIARD	PONTHIERRY
7	FERTE SOUS JOUARRE	EMERAINVILLE	FERRIÈRES	GRETZ	MITRY MORY	COMBS LA VILLE	OZOIR/GRETZ
8	GRETZ	GRETZ	FERTE SOUS JOUARRE	JOUARRE	VILLEPARISIS	MONTEREAU	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE
9	LAGNY	JOUARRE	MEAUX	LAGNY	LOGNES	MEAUX	VAUX LA ROCHETTE
10	NOISIEL	LAGNY	PAYS CRECOIS	MARLES	TRILPORT	ST PATHUS	VAL D'EUROPE
11	PAYS CRECOIS	NOISIEL FA	PLAINE DE France	NOISIEL FA		DAMMARIÉ	MITRY MORY
12	ROISSY US	OZOIR	ST MARD	ROISSY US		OZOIR/GRETZ	VARENNES
13	ST THIBAULT	PLAINE DE FRANCE	ST PATHUS	ST THIBAULT		ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	BUSSY
14	TORCY	ST THIBAULT	THORIGNY	VAL YERRES		VAUX LA ROCHETTE	VILLEPARISIS
15	QUINCY	THORIGNY	TRILPORT	QUINCY		VAL D'EUROPE	CPS PROVINS
16		VAL YERRES	US VAIRES			EFPF	LE MEE
17						MITRY MORY	AS CHAMPS
18						BUSSY	LONGUEVILLE
19						VILLEPARISIS	
20						LOGNES	
21						LE MEE	
22						AS CHAMPS	
23						BOIS LE ROI	